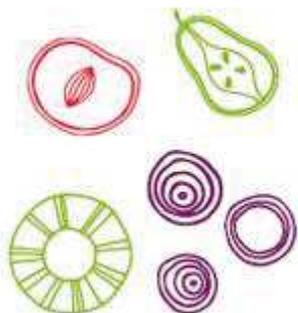


# Bilan d'activité de la restauration collective de Taverny



**Du 01 janvier 2023  
au 31 décembre 2023**



  
**Scolarest**  
GOÛT / PARTAGE / PROXIMITÉ

ville de  
**Taverny**

## Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>2</b>	
<b>I. Bilan Qualité/Environnement</b>	<b>3</b>	
<b>A - Prestations aux usagers</b>	<b>5</b>	
1) Satisfaction des clients et des convives	5	
2) Prestation alimentaire		6
3) Nutrition		9
4) Animation des restaurants		11
5) Les actions de communication		12
6) Partenariat		13
7) Réclamations majeures et solutions apportées		13
8) Continuité du service		13
<b>B - Développement durable</b>		<b>14</b>
1) Les actions RSE		14
2) Loi EGALIM		21
<b>C - Hygiène et sécurité des aliments</b>		<b>22</b>
1) Bilan des contrôles bactériologiques et d'hygiène		22
2) Sécurité des aliments		23
<b>D - Moyens humains</b>		<b>26</b>
1) État du personnel		26
2) Insertion sociale		26
3) Formation		26
4) Conditions de travail		27
<b>II. Bilan technique</b>		<b>29</b>
<b>A - Liste des contrats</b>		<b>30</b>
<b>B - Matériel</b>		<b>30</b>
1) Liste du matériel (état des lieux de sortie)		30
2) Synthèse des opérations d'entretien et de maintenance		30
<b>III. Bilan financier</b>		<b>31</b>
<b>A - Fréquentation</b>		<b>32</b>
1) Fréquentation - Année 2023		32
2) Comparaison par rapport aux bases contractuelles		32
<b>B - Comptes d'exploitation</b>		<b>33</b>
<b>C - Tarification et encaissement</b>		<b>34</b>
1) Prix de vente contractuels		34
2) Encaissements		34
3) Impayés		34



## Préambule

### 1) Contexte contractuel

Par délibération en date de 2018, le conseil municipal a décidé le principe de la délégation de service public pour la restauration collective de la ville de TAVERNY et a autorisé monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation pour la délégation de services publics de cette restauration pour une durée de 5 ans.

Après appel d'offres, SCOLAREST a été retenue comme titulaire de la convention la délégation de services publics pour une période pouvant aller jusqu'au 04 janvier 2024.

### 2) Descriptif des missions du contrat

SCOLAREST a pour mission d'assurer :

- l'approvisionnement des denrées pour la fabrication des repas sur la résidence Jean Nohain ;
- la fabrication et livraison des repas pour le portage à domicile ;
- l'élaboration des menus en concertation avec les services concernés, les commissions des menus et en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- la confection des repas en conformité avec les prescriptions qualitatives et nutritionnelles et les normes de sécurité et d'hygiène définies par la réglementation en vigueur ;
- l'entretien des locaux, la maintenance, le renouvellement des installations et matériels définis contractuellement pour la résidence Jean Nohain ;
- l'encadrement et la formation du personnel ;
- le contrôle de l'hygiène, et notamment, les autocontrôles microbiologiques ;
- la perception auprès des usagers du service, du tarif des prestations ;
- la gestion, la comptabilité et la facturation du service.

# /// I. Bilan Qualité/Environnement



  
**Scolarest**  
GOÛT / PARTAGE / PROXIMITÉ

## L'actualité et la réponse SCOLAREST pour la ville de Taverny

Anticiper et répondre efficacement à l'actualité alimentaire, économique, mais aussi sociale, est une mission que nous devons accomplir pleinement afin de vous apporter la meilleure qualité de service. C'est pourquoi nous nous devons d'être en permanence à la pointe de l'information.

Cette année a été à nouveau marquée par un contexte de crise qui a impacté directement votre ville et notre activité de restaurateur :



## A - Prestations aux usagers

### 1) Satisfaction des clients et des convives

**Les enquêtes de satisfaction.** Des enquêtes sont réalisées pour mesurer le niveau de satisfaction et identifier les principales attentes des décideurs et des convives.

#### Enquêtes de satisfaction des convives

À partir de supports adaptés (ludiques pour les enfants...), cette enquête annuelle est confiée à l'institut d'étude BVA. Elle est réalisée par le biais de questionnaires précis et bâtis autour de la perception directe de la prestation :

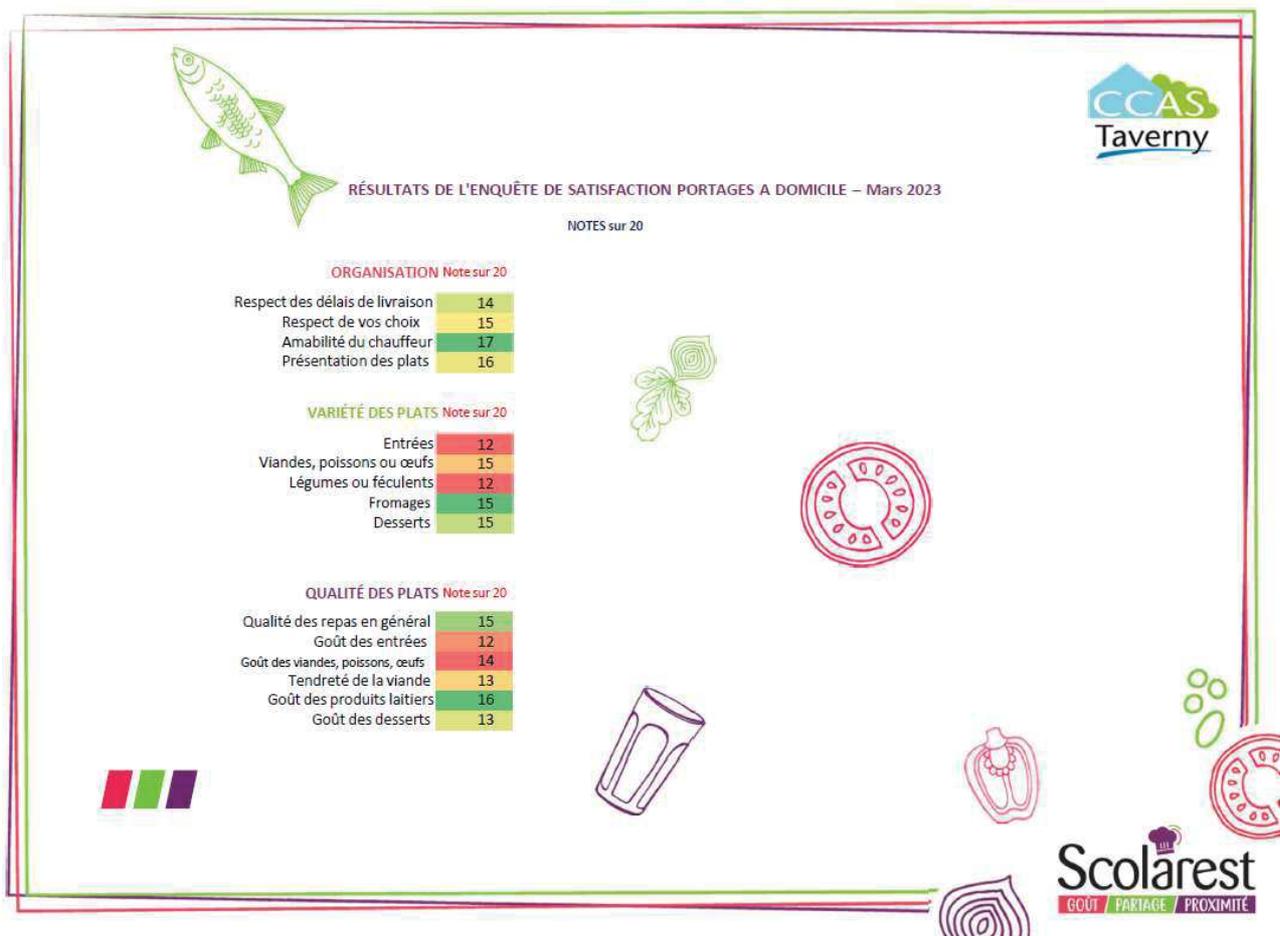
- la qualité
- le service
- les choix...

Les résultats sont là encore analysés et commentés. Parfaitement intégrées dans la démarche qualité de SCOLAREST, ces enquêtes sont la résultante d'une réflexion de fond menée en étroite collaboration avec l'organisme indépendant BVA.

#### Synthèse et analyse des enquêtes de satisfaction.

Dans le cadre des dispositions du décret du 14/03/2005 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indicateur qualité vise à mesurer si :

- les denrées servies ont du goût,
- le confort des usagers lors de la prise des repas est assuré,
- le service à l'usager est personnalisé.



## 2) Prestation alimentaire

La qualité de la prestation est un enjeu prioritaire et quotidien.

Pour donner toute leur dimension aux plaisirs de la table, l'équipe SCOLAREST :

- conçoit harmonieusement des menus adaptés aux différentes catégories de convives et systématiquement validés en commission de restaurant et conformes aux spécifications précisées dans le contrat,
- utilise des denrées alimentaires rigoureusement sélectionnées par notre service Achats.

<b>Prestation</b>
<p>Chaque jour les menus se composent avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déjeuner avec 2 menus aux choix               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un hors-d'œuvre</li> <li>➤ un plat protidique</li> <li>➤ un légume vert ou un féculent</li> <li>➤ un fromage</li> <li>➤ un dessert</li> </ul> </li> <li>• Dîner des personnes âgées               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un potage</li> <li>➤ Un dessert</li> </ul> </li> </ul> <p>Sur la résidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des goûters 2 à 4 fois par mois</li> <li>➤ Des anniversaires 1 fois par mois</li> <li>➤ Un repas à thème 1 fois par mois sauf juillet et août</li> </ul>

### Les produits

*Les critères de sélection*

Conformément aux dispositions contractuelles, nos achats respectent les spécifications suivantes :

<b>FAMILLE</b>	<b>PRINCIPAUX CRITERES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Né, élevé, abattu : France &amp; Union Européenne des 15</li> <li>▪ Viande hachée 100% muscle</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Viande fraîche issue de porc charcutier</li> <li>▪ Porcs charcutiers de 6 mois</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Origine : française (80%) &amp; Union Européenne des 15</li> <li>▪ Classe A - Alimentation 100% végétale</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Origine : Union Européenne des 15, Nouvelle Zélande et Australie</li> <li>▪ Âge : maximum 12 mois</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Majoritairement de pêcheries certifiées « pêche responsable »</li> <li>▪ Zones de pêche de proximité en majeure partie : Atlantique</li> <li>▪ Sélection de 8 espèces certifiées « MSC »</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lait 100% d'origine France</li> <li>▪ Marques reconnues : Danone, Nova, Lactel, Président, etc</li> <li>▪ Valorisation des fromages de nos terroirs : label AOC et AOP</li> <li>▪ Respect des apports en calcium recommandés par GEMRCN</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 % Agriculture ou culture raisonnée</li> <li>▪ Priorité aux fruits et légumes frais dans le respect des saisons</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Œufs coquilles : 100 % origine française</li> <li>▪ Ovo produits : 50 % d'origine française et 50 % Union Européenne des 15</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gamme variée de féculentes, légumineuses et produits céréaliers</li> <li>▪ Priorité aux marques reconnues</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Huile de palme exclue de l'huile de friture</li> <li>▪ Dosage précis du sel dans les fiches recettes</li> </ul>

### Les signes de qualité durable

Conformément aux dispositions contractuelles, nos achats respectent les spécifications suivantes :

<b>ENTREE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 crudités locales par semaine</li><li>• 1 entrée Bio par semaine</li></ul>
<b>PLAT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 plat issu de l'agriculture biologique</li><li>• 1 viande d'origine française</li></ul>
<b>LEGUME</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Légumes frais et surgelés variés</li></ul>
<b>FROMAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 fromage AOC / AOP tous les 15 jours</li></ul>
<b>DESSERT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fruits de saison variés</li></ul>
<b>PAIN</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 100% pain local</li></ul>

### Les partenaires locaux

Agriculteur, producteur, artisan ou industriel, ils sont nos partenaires pour votre restauration et sont tous situés dans un périmètre de 150 km de Taverny.

PRODUITS	PARTENAIRES	DEPARTEMENT
Pain	Aux 3 petits gourmands	95

### Commissions de restauration

Une fois par trimestre, une commission réunit les membres de différents services.

Les menus proposés répondent aux exigences des décrets et arrêté du 30/09/2011 sur la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire et du GEMRCN\*. Ils sont élaborés à partir de plans alimentaires par le service « Offre alimentaire » regroupant des chefs de cuisine, des diététiciens nutritionnistes et des experts menus.

\* GEMRCN = Groupe d'Etudes des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (a remplacé en 2007 le GPEMDA -Groupe Permanent d'Etudes des Marchés des Denrées Alimentaires relatives à la nutrition- qui datait de 1999). La dernière version date de 2015 et devrait être remplacée par les nouvelles recommandations du CNRC (Conseil National de la Restauration Collective) créées dans le cadre de la loi EGALIM.

Dans le cadre des dispositions du décret du 14/03/2005 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indicateur qualité sur les commissions de restauration vise à examiner :

- si la relation avec les convives et les familles était patente,
- si la fréquence des lieux d'échange et de décision était assurée.

	17 février	04 juillet	22 sept.	08 déc.	2023
Nombre de commissions de restaurant réalisées	1	1	1	1	4
Nombre de commissions de restaurant contractuelles	1	1	1	1	4
Taux de réalisation des commissions de restauration	100%	100%	100%	100%	100%

Dans le cadre des dispositions du décret du 14/03/2005 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indicateur qualité vise à mesurer si les menus sont conçus dans le respect de l'équilibre alimentaire et de la réglementation.

Les menus servis sont les menus référents Compass Group France qui respectent les fréquences recommandées du GEMRCN

Parmi les sujets de la commission de restauration, la température des menus servis peut être abordée. Afin de servir ses plats à la bonne température, SCOLAREST contrôle régulièrement la température des composantes du repas avant le service et enregistre ces données selon la fréquence définie dans le Guide de Sécurité des Aliments.

Dans le cadre des dispositions du décret du 14/03/2005 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indicateur qualité « contrôle de la température des repas servis » reprend ces résultats.

Durant cette année, aucun écart n'a été relevé lors des contrôles de températures.

Les grammages étant contractuels, cet indicateur qualité choisi dans le cadre des dispositions du décret du 14/03/2005 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet d'alerter SCOLAREST sur :

- le respect des grammages contractuels,
- la satisfaction des convives vis-à-vis de ces grammages.

Durant cette année, aucun écart n'a été relevé pendant le service à l'assiette lors des contrôles de grammages.

### 3) Nutrition

SCOLAREST fait de la nutrition un des piliers incontournables de sa politique RSE. Notre engagement s'articule chaque jour autour de différents axes :



SCOLAREST se positionne comme acteur des recommandations nutritionnelles à travers une Charte d'engagements volontaires de progrès nutritionnels.

Approuvée par l'Institut Pasteur de Lille, elle poursuit 3 objectifs :



- 1 PROMOUVOIR** l'alimentation plaisir, le goût et le patrimoine culinaire de nos régions
- 2 PARTICIPER** à l'amélioration de l'état de santé et au bien-être des convives par la nutrition
- 3 CONTRIBUER** à lutter contre le surpoids, l'obésité et les maladies cardio-vasculaires

#### Les exigences et recommandations officielles

SCOLAREST se positionne comme acteur des recommandations officielles. Elles évoluent régulièrement, c'est pourquoi notre expert national, membre actif du SNRC (Syndicat national de la restauration collective), assure une veille réglementaire rigoureuse. Cette implication nous permet d'anticiper la parution des décrets et recommandations et de garantir ainsi des menus conformes aux exigences.

#### Les textes de référence

##### DÉCRET & ARRÊTÉ DU 30/09/2011

Relatifs à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire

##### GEM RCN

Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition

##### PNA 2019-2023

Programme National pour l'Alimentation Territoires en action

##### PNNS 4 2019-2023

Programme National Nutrition Santé

##### NOUVEAU LOI ÉGALIM 2/10/2018

Loi issue des États Généraux de l'Alimentation

#### Zoom sur la Loi Climat & Résilience

Le texte rend obligatoire la présentation d'un menu végétarien par semaine en restauration scolaire.

#### Zoom sur le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011

La publication au journal officiel rend obligatoire l'application du décret n°2011 - 1227 de l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire. Les 3 points à retenir :

1. La variété, la composition des repas, la taille des portions en fonction de l'âge
2. La mise à disposition de l'eau et du pain
3. La juste mesure de la mise à disposition du sel et des sauces

Les actions concrètes :

## ARTICLE 2



## ACTIONS SCOLAREST



*"Les déjeuners et les diners comprennent un plat principal, une garniture, un produit laitier et au choix, une entrée et/ou un dessert.*

*La variété des repas est appréciée sur la base de la fréquence de présentation des plats servis au cours de 20 repas successifs. La taille des portions doit être adaptée au type de plat et à la classe d'âge."*

- › Conception des menus par des diététiciens diplômés
- › Mise à disposition des grilles de calcul des fréquences
- › Menus déclinés à 4 ou 5 composantes, avec ou sans choix
- › Respect des saisons et identification des produits avec des pictogrammes
- › Mise à l'honneur des plats du terroir
- › Précision des grammages sur les fiches recettes
- › Archivage des menus, fiches recettes, fiches produits demandés lors des contrôles DDCSPP



*"l'eau à disposition sans restriction, le pain doit être disponible en libre accès"*

- › Message pour encourager la consommation d'eau et ne pas la gaspiller
- › Pichets d'eau et fontaine à eau à disposition
- › Pain en libre-service pour satisfaire tous les appétits. Sensibilisation au gaspillage du pain



*"le sel et les sauces (mayonnaise, vinaigrette, ketchup) ne sont pas en libre accès et sont servis en fonction des plats"*

- › Adaptation des assaisonnements en fonction du menu
- › 2 modes de distribution : en dosettes individuelles (l'élève) ou en distributeurs
- › Sel fourni en dosette à la demande (suppression des salières)

#### 4) Animation des restaurants

À destination des séniors. Moments forts dans la vie du restaurant scolaire, les animations sont autant d'occasions pour les chefs d'exprimer leur talent pour le bonheur des convives et le plaisir des papilles. Pour faire de l'instant du repas un moment de détente et de partage. Pour aller plus loin dans la satisfaction des convives.

Mois	Thème	
Janvier	Savoyard	Un kit de décoration a été mis en place pour chaque menu
Février	Bourgogne Franche-Comté	
Mars	Auvergnat	
Avril	Provençale	
Mai	Breton	
Juin	Estival	
Septembre	Menu des vendanges	
Octobre	Paris / Ile de France	
Novembre	Nord	
Décembre	Noël	

#### Le programme pour les seniors du foyer

Les personnes âgées ont besoin de repères et de rythme pour appréhender le temps qui passe. Nous mettons en place une dynamique avec 10 rendez-vous par an. Fêtes calendaires, repas à thème ou animations, ils marquent tous un temps de gourmandise et de partage.

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
Repas de saison : L'AUTOMNE	Journée internationale des personnes âgées	Armistice - Animation : LES POTAGES	Joyeux NOËL	Épiphanie - Nouvel an CHINOIS	Chandeleur - Les spécialités des sports d'hiver
MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Fête des Grands-mères - Repas de saison : LE PRINTEMPS	Fête de Pâques - Animation : LES RÉGIONS DE FRANCE	Fête du travail Armistice Ascension	Fête des mères Fête des pères - Repas de saison : L'ÉTÉ	Fête nationale - Destination vacances en PROVENCE	Animation : EAU EN COULEURS



#### Les événements pour le portage à domicile

Les bénéficiaires sont souvent isolés et cherchent un peu de convivialité. Scolarest s'attache à célébrer les temps forts du calendrier et saisit toutes les occasions pour créer la surprise.

## 5) Les actions de communication

En tant que spécialiste de la restauration des collectivités locales et des établissements d'enseignement, notre mission consiste également à informer et à développer une information en regard de l'actualité nutritionnelle auprès des parents d'élèves. Pour cela, plusieurs outils de communication sont mis en place :

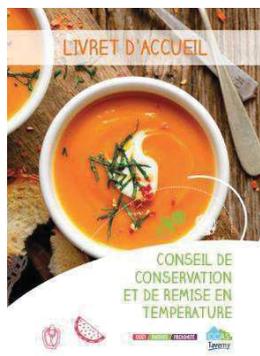


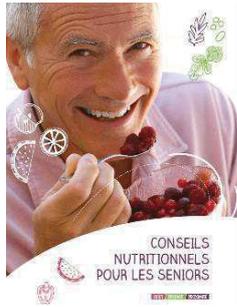
- Nous mettons à la disposition du public **notre site Internet [www.scolarest.fr](http://www.scolarest.fr)** où sont disponibles nos engagements en matière de qualité et de sécurité des aliments, nos dernières informations en matière de nutrition, des news sur l'actualité du monde de la restauration.

- Notre lettre d'information, « **De Bouche à Oreille** », destinée aux parents d'élèves, mise en ligne trois fois par an sur notre site web [www.scolarest.fr](http://www.scolarest.fr), offre une vision globale et synthétique de l'actualité nutritionnelle, de la sécurité alimentaire, des actions que nous menons en parallèle et des animations que nous initions au sein des restaurants scolaires pour développer l'éveil au goût et l'apprentissage de l'équilibre nutritionnel.



- A chaque fois que cela est nécessaire, nous distribuons aux usagers un livret d'accueil et un livret nutritionnel.





### Surveiller votre poids, indice de santé majeur

Il est important de surveiller votre poids régulièrement.

**Un bon poids, c'est la clé d'une bonne santé.**

- Il est important de surveiller votre poids régulièrement.
- Un poids trop élevé peut entraîner de nombreuses complications.
- Un poids trop faible peut également entraîner de nombreuses complications.

**CONSEILS NUTRITIONNELS POUR LES SENIORS**

| INDICE DE MASSA MÚSULAIRE |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 10                        | 14,5                      | 19                        | 24,5                      |
| 15                        | 19,5                      | 24,5                      | 29,5                      |
| 20                        | 24,5                      | 29,5                      | 34,5                      |
| 25                        | 29,5                      | 34,5                      | 39,5                      |
| 30                        | 34,5                      | 39,5                      | 44,5                      |
| 35                        | 39,5                      | 44,5                      | 49,5                      |

### Veiller à une bonne hydratation

Il est important de surveiller votre consommation d'eau.

**Un bon niveau d'hydratation est essentiel pour votre santé.**

- Il est important de surveiller votre consommation d'eau.
- Un manque d'hydratation peut entraîner de nombreuses complications.

### Comment varier les plats ?

Il est important de varier votre alimentation.

**Une alimentation variée est essentielle pour votre santé.**

- Il est important de varier votre alimentation.
- Une alimentation variée peut vous aider à éviter les carences.

### Le maintien d'une activité physique

Il est important de rester actif physiquement.

**Une activité physique régulière est essentielle pour votre santé.**

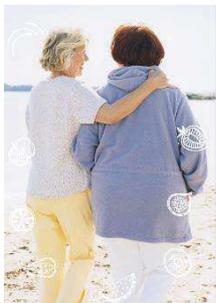
- Il est important de rester actif physiquement.
- Une activité physique régulière peut vous aider à maintenir votre poids.

### Exercer l'équilibre et pratiquer tous les jours

Il est important de pratiquer des exercices d'équilibre.

**Des exercices d'équilibre réguliers sont essentiels pour votre santé.**

- Il est important de pratiquer des exercices d'équilibre.
- Des exercices d'équilibre réguliers peuvent vous aider à prévenir les chutes.

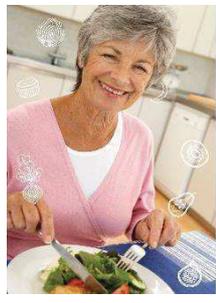


### Le bon rythme quotidien : 3 repas et un goûter

Il est important de respecter un bon rythme alimentaire.

**Un bon rythme alimentaire est essentiel pour votre santé.**

- Il est important de respecter un bon rythme alimentaire.
- Un bon rythme alimentaire peut vous aider à maintenir votre poids.



### LES REPÈRES DE CONSOMMATION

FRUITS & LÉGUMES	5 portions par jour
LAIT ET AUTRES ALIMENTES RICHES EN CALCIUM	3 à 4 portions par jour
VIANDES, POISSONS ET PRODUITS DE LA MER, ŒUFS	2 à 3 fois par semaine
MATIÈRES GRASSES SANTÉABLES	2 à 3 fois par semaine
PRODUITS SUCRÉS	1 à 2 fois par semaine
BOISSONS	1 à 2 litres d'eau par jour
ACTIVITÉ PHYSIQUE	30 minutes par jour

### DU PAIN : DES PERSONNES ÂGÉES

Il est important de choisir le bon pain.

**Un bon choix de pain est essentiel pour votre santé.**

- Il est important de choisir le bon pain.
- Un bon choix de pain peut vous aider à maintenir votre poids.



## 6) Partenariat

Tout au long de l'année, des rendez-vous réguliers (commissions de restauration, réunions d'informations), et des rencontres organisées (journées portes-ouvertes, interventions des diététiciennes ou du chef) marquent les temps forts de la communication SCOLAREST.

## 7) Réclamations majeures et solutions apportées

Il y a eu une réclamation au sujet du remplacement qui a eu lieu sur une journée  
 ⇒ **Action** : mail de sensibilisation auprès de l'agence d'intérim.

## 8) Continuité du service

En cas d'interruption éventuelle de service, le menu de substitution serait composé de produits appertisés :

- Salade parisienne, mexicaine ou niçoise en conditionnement individuel
- Emincé de poulet ou filet de merlu et son légume d'accompagnement ou pâte bolognaise, en conditionnel individuel (peut être réchauffé dans un micro-onde)
- Compote de fruits, crème dessert ou cocktail de fruits en conditionnement individuel.

Ce menu est stocké sur la résidence autonome Jean Nohain et la DLUO des produits font l'objet de contrôles mensuels.

## B - Développement durable

### 1) Les actions RSE

#### Notre démarche d'engagement

Le système alimentaire est responsable de 24 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est ce constat, de l'urgence climatique et de la mesure de notre bilan carbone qu'est né à Compass Group France **LE PACTE : Restaurons Demain**.

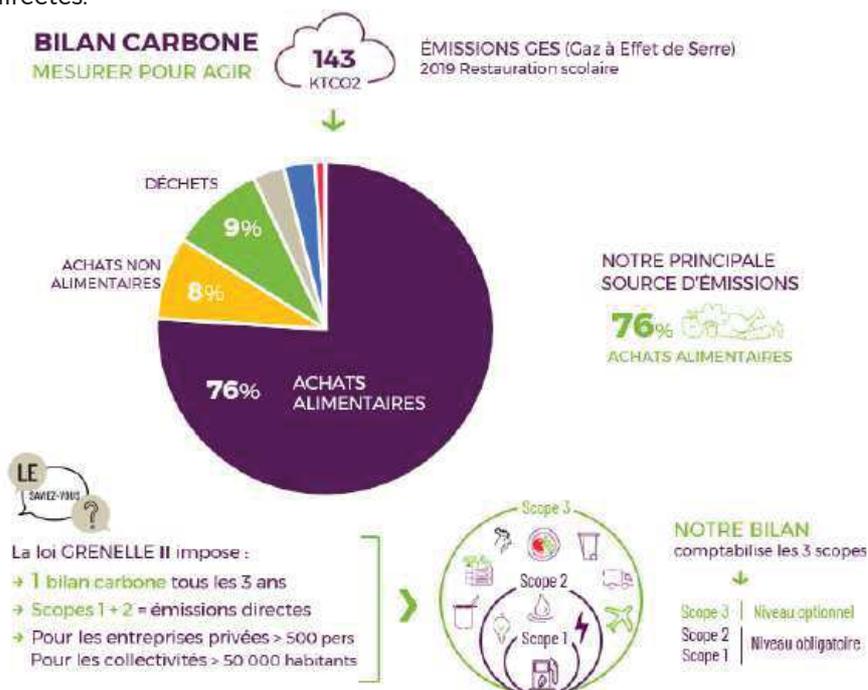
Ce programme d'engagement vise à réduire l'empreinte carbone sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Pour suivre cette trajectoire, nos actions sont guidées chaque jour par 3 piliers.



#### Bilan carbone : mesurer pour agir

Etape indispensable pour évaluer l'impact carbone, nous avons choisi l'outil de mesure de la startup TRACE pour nous accompagner dans le calcul des émissions de CO2 et le suivi annuel.

La loi impose l'évaluation des émissions directes, nous avons fait le choix d'intégrer dans le calcul les émissions indirectes.



## Notre trajectoire carbone

Le PACTE est un programme de transformation qui marque notre volonté d'avancer collectivement pour "Restaurer Demain".



## Mesurer la performance

Un rapport est édité annuellement, il reprend les actions concrètes et présente les indicateurs clés de performance

## Une politique récompensée



En 2022 et pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, notre démarche RSE est récompensée de la distinction Gold d'EcoVadis, organisme de notation des performances environnementales et sociales de la chaîne d'approvisionnement. Cette qualification atteste que nous sommes collectivement engagés et en action sur les sujets suivants : relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communautés et développement local.



## Des indicateurs de performance

Plus de 40 indicateurs sont mesurés et permettent de piloter notre performance RSE et d'engager une démarche d'amélioration continue.

**ON AGIT → ON ÉVOLUE → ON PROGRESSE**

# Inclure



**LE PACTE**  
Retourons demain

## Nos producteurs et éleveurs dans la transition



## Les acteurs du territoire en développant de nouveaux modèles



## Nos collaborateurs

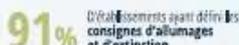


# Régénérer



**LE PACTE**  
Retourons demain

## Limiter nos impacts sur les ressources naturelles



## Intégrer la circularité, avant, pendant et après chaque repas



## Mesurer nos émissions carbone



Accompagner les changements de *comportements*

25

Responsabilité  
qualité nutrition  
(RQNR)

60

Diététicienne  
Coordinatrice  
qualité sur site

100%

De nos menus respectent les exigences  
nutritionnelles définies selon la  
typologie et l'âge des consommateurs

FONDATION  
GoodPlanet

Animation de sensibilisation  
grâce au partenariat  
GoodPlanet R. Scolarest

Et demain ?  
**2022**  
Valeurs nutritionnelles et  
carbone de nos recettes

Proposer des *offres* culinaires **durables et accessibles** à tous

1800 tonnes  
d'achats de produits  
Bleu Blanc Cœur

20%  
De plats végétariens dans  
nos établissements

Global Coalition  
for Animal Welfare  
Membre fondateur

European Chicken  
Commitment  
Engagement sur le bien-être animal  
et sur les conditions d'abattages

Et demain ?

50%  
De repas à dominante  
végétale en 2040

40%  
De repas à dominante  
végétale en 2030

2025  
Fin des œufs de  
batterie dans  
nos restaurants

2022  
Formation de nos  
équipes à la  
cuisine végétale

COMPASS

**LE PACTE**  
Restaurateurs d'avenir

## Synthèse des audits environnement

**LES CONSIGNES D'ALLUMAGE ET D'EXTINCTION DES MATÉRIELS ÉQUIPEMENTS ET DES LOCAUX SONT FORMALISÉES ET AFFICHÉES**

Dans **91%** de nos établissements

**LES BIODÉCHETS (DÉCHETS ALIMENTAIRES) FONT L'OBJET D'UN TRI ET D'UNE COLLECTE DÉDIÉE**

Dans **54%** de nos établissements

**MIS EN PLACE D'UN TRI À LA DESSERTERIE PLATEAUX (TRI EFFECTUÉ PAR LE CONSOMMATEUR)**

Dans **65%** de nos établissements

**LES MÉTAUX (BOITES DE CONSERVES ET/OU CANETTES DE BOISSONS) FONT L'OBJET D'UN TRI ET D'UNE COLLECTE DÉDIÉE (CONTAINER DÉDIÉ ET/OU N'EST PAS MÉLANGÉ AUX ORDURES MÉNAGÈRES)**

Dans **68%** de nos établissements

**LE PLASTIQUE (BOUILLEILLES PLASTIQUES, ...) FAIT L'OBJET D'UN TRI ET D'UNE COLLECTE DÉDIÉE (CONTAINER DÉDIÉ ET/OU N'EST PAS MÉLANGÉ AUX ORDURES MÉNAGÈRES)**

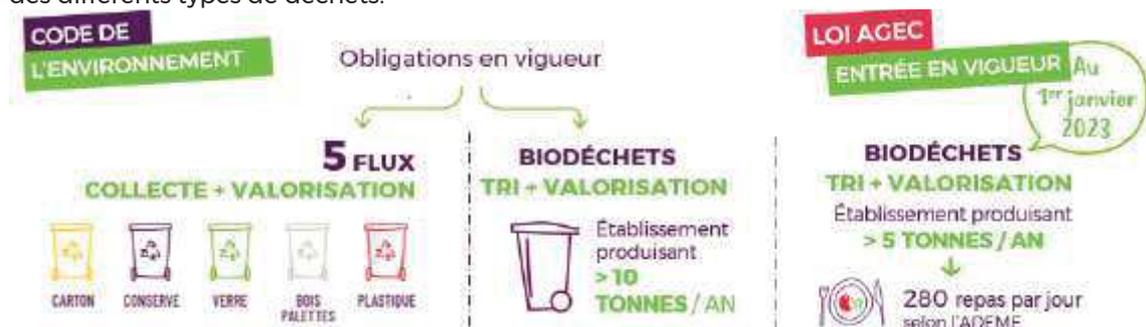
Dans **70%** de nos établissements

**LE CARTON FAIT L'OBJET D'UN TRI ET D'UNE COLLECTE DÉDIÉE (CONTAINER DÉDIÉ)**

Dans **91%** de nos établissements

La gestion des déchets  
**Le cadre réglementaire**

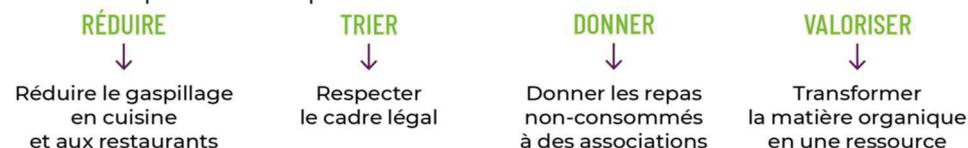
La gestion des déchets est encadrée par plusieurs textes qui engagent la collecte, le tri et la valorisation des différents types de déchets.



La restauration génère une quantité importante de déchets. Nous trions 4 types de déchets :



Véritable enjeu pour notre activité, notre politique de gestion des déchets alimentaires s'appuie sur 4 leviers complémentaires pour une action efficace.



**Réduire les déchets de production en cuisine**

*La communication des effectifs*

Pour limiter les surproductions et produire le volume de repas au plus juste, il convient d'organiser un système de commandes fiables avec le CCAS et la Résidence autonome Jean Nohain de la ville de Taverny. Il est dans l'intérêt de tous de communiquer au plus vite les événements et les variations d'effectifs pour ajuster les commandes marchandises.

*La planification de la production*

Les équipes de cuisine suivent des plannings de production précis. Ils leur permettent d'ajuster leurs commandes au plus près des besoins estimés.

La gestion des stocks est indispensable pour éviter les pertes de produits (produits non utilisés arrivés en fin de DLC). Une attention toute particulière est portée aux produits surgelés et aux produits sensibles (respect de la chaîne du froid, contrôles réguliers des réserves, manipulation soigneuse...).

**Nos actions pour les autres déchets**

*Réduction des emballages*

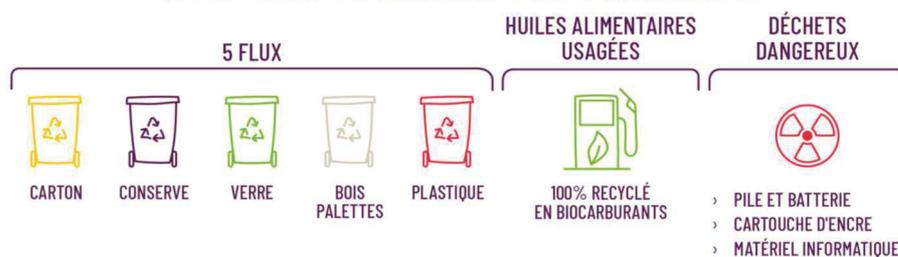
Nous privilégions les fournisseurs engagés dans une démarche active de réduction ou d'écoconception de leurs emballages :

- réduction du poids (taille des sachets, épaisseur des films, poids par carton)
- suppression des suremballages inutiles
- remplacement par des matériaux issus de ressources renouvelables
- augmentation de l'usage de matériaux recyclés
- utilisation d'emballages monomatériaux pour favoriser leur recyclage.

*Tri - Collecte - Recyclage des autres déchets*

Ces déchets sont triés et collectés sur la cuisine centrale. Nous mandatons des experts du secteur pour garantir le traitement des matériaux et le respect de la réglementation. Le partenaire est VEOLIA.

## ÉCO-RESPONSABLE 100% RECYCLÉ



### Préserver les ressources



PRÉSERVER LES ÉNERGIES



PRÉSERVER L'AIR



PRÉSERVER L'EAU

### Préserver les énergies

Elles sont au cœur de notre activité de restaurateur (cuisson, réfrigération, éclairage...). Chaque jour, nous optimisons leur utilisation pour limiter leur gaspillage en adoptant de bonnes pratiques au quotidien :

#### ENGAGEMENTS

- Suivre les consommations
- Afficher les consignes d'allumage et d'extinction des appareils
- Choisir les matériels plus économes en énergies

#### ACTIONS CONCRÈTES

- Adapter la taille des casseroles aux brûleurs
- Éteindre la lumière lorsqu'elle n'est pas nécessaire
- Éteindre les équipements après utilisation
- Ne pas laisser d'appareil informatique en veille
- Proposer des installations et équipements économes en énergies

### Préserver l'eau

L'eau est désormais devenue rare et précieuse, nous engageons différentes actions pour mieux gérer notre consommation :

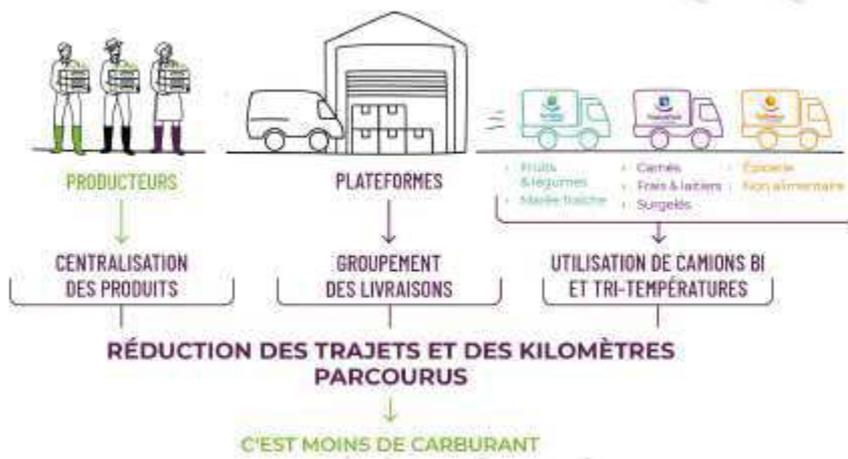
#### ACTIONS CONCRÈTES

- Le suivi mensuel des consommations
- La sensibilisation des équipes aux bonnes pratiques
- La surveillance de l'apparition d'éventuelles fuites d'eau
- L'installation de mousseurs-aérateurs sur les robinets
- La formation des équipes à l'utilisation des produits lessiviels
- La proposition de matériel faiblement consommateur d'eau lors du renouvellement des équipements (machine à laver...)

### Préserver l'air

*Nos actions concrètes pour optimiser la logistique*

Nous avons fait le choix de centraliser nos livraisons sur des plateformes logistiques. Les livraisons de plusieurs producteurs sont regroupées. Cette démarche permet d'optimiser les kilomètres parcourus.



Nous mettons également en oeuvre des moyens d'optimisation pour livrer vos repas :

- des logiciels spécialisés dans la planification des tournées
- des formations permanentes des chauffeurs à l'éco-conduite
- un système informatisé de commandes et de factures (EDI) dans l'application du principe du « Zéro Papier ».

### Sensibiliser les équipes

Chaque jour, notre action pour l'environnement se construit autour de l'engagement de nos équipes. Notre guide de bonnes pratiques environnementales est un outil qui permet aux équipes d'appréhender l'impact de notre activité sur l'environnement. Il décrit les enjeux actuels et indique les gestes pratiques à mettre en oeuvre au quotidien :

- réduction, tri et valorisation des déchets
- préservation de la ressource en eau
- réduction des consommations d'énergie
- diminution de l'empreinte carbone.

Des modules de formation/information sont également déployés.



## 2) Loi EGALIM

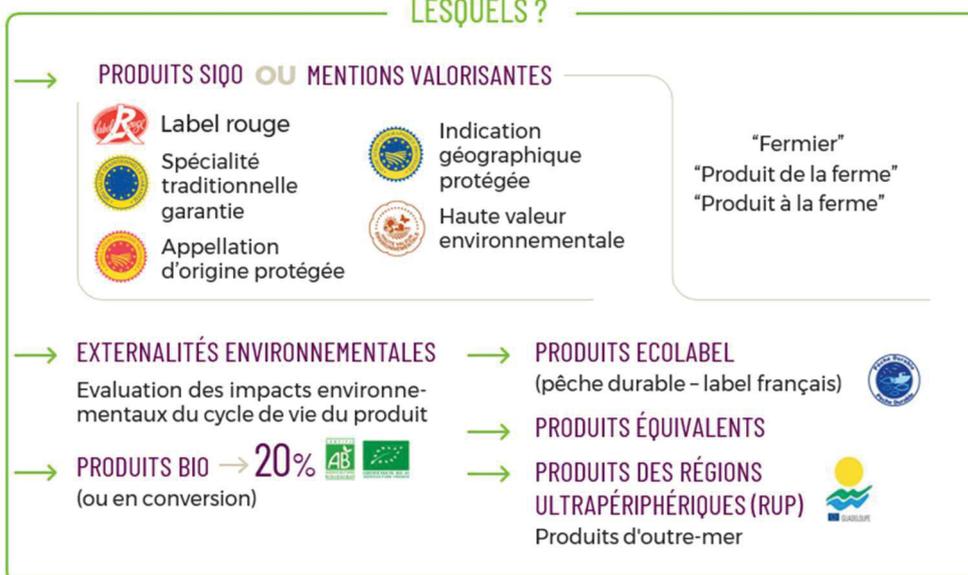
### Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022

L'article 24 de la loi Egalim est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les repas doivent comprendre 50 % de produits durables sous signes de qualité en valeur d'achats HT par année civile. Le décret du 23 avril 2019 précise les dispositions de l'article L. 230-5-1 et désigne les catégories de produits présentées ci-après :

# 50% PRODUITS DURABLES ou SOUS SIGNES DE QUALITÉ



## LESQUELS ?



**BON À SAVOIR**

### Loi AGECS\*

Définit des nouvelles obligations sur les contenants en plastique :

→ 1<sup>er</sup> janvier 2021 : tarification spéciale pour les boissons servies dans un gobelet réemployable

→ 1<sup>er</sup> janvier 2022 : obligation d'utilisation de récipients réemployables pour la livraison de repas à domicile

→ 1<sup>er</sup> janvier 2023 : obligation de servir les repas et boissons dans de la vaisselle réemployable pour la restauration sur place

\* Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

## C - Hygiène et sécurité des aliments

### 1) Bilan des contrôles bactériologiques et d'hygiène

Les analyses bactériologiques et audits d'hygiène ont été réalisés par un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant : EUROFINS. Elles sont destinées à évaluer le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication par les équipes de l'établissement, ainsi que la qualité et la salubrité des produits préparés par la cuisine centrale.

Des analyses sont également effectuées sur les surfaces et matériels au contact des denrées afin de vérifier le respect et l'efficacité des procédures de nettoyage et désinfection.

Les prélèvements pour les analyses bactériologiques des matières premières sont réalisés directement par le laboratoire indépendant EUROFINS selon un plan de contrôle défini par la Direction Qualité et les Achats.

#### Analyses bactériologiques

La réglementation distingue deux types de critères (germes recherchés).

❶ **Les critères de sécurité** : ils définissent l'acceptabilité ou la non acceptabilité d'un produit ou d'un lot de produits jusqu'au stade de consommation.

En cas de mauvais résultat, le produit analysé est réputé présenter un risque pour la santé du consommateur. **Ainsi la réactivité obligatoire porte sur le produit (retrait, notification, retraitement...).** La réactivité est mise en œuvre par votre responsable qualité nutrition régional avec le soutien de la direction qualité du groupe.

Listeria monocytogenes est l'unique germe de sécurité retenu par la réglementation européenne pour les plats cuisinés prêts à être consommés (hors alimentation infantile).

❷ **Les critères d'hygiène des procédés** : ils définissent l'acceptabilité ou la non acceptabilité du procédé de fabrication. Il s'agit donc d'évaluer la salubrité de la denrée mais pas sa dangerosité. Ces critères sont applicables à la denrée alimentaire en fin de procédé de fabrication. Ils sont définis par les industriels.

En cas de mauvais résultat, les produits ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs et **la réactivité obligatoire**, mise en œuvre par votre responsable qualité nutrition régional avec l'équipe de l'établissement, **porte sur le procédé de fabrication.**

#### Plan d'échantillonnage

Restaurant de la Résidence Jean Nohain (production sur place)

1 analyse bactériologique par an sur des produits finis (entrée, plat chaud ou dessert),

1 lame de surface par an,

1 analyse bactériologique de l'eau par an.

Repas portages de la ville (production réalisée sur la cuisine centrale de Val de Reuil)

3 analyses bactériologiques par mois sur des produits finis (entrée, plat chaud ou dessert),

2 lames de surface par mois,

1 analyse bactériologique de l'eau tous les 3 ou 4 mois.

## Résultats d'analyses bactériologiques

Date	Nombre de prélèvements			Résultats		Action corrective
	Produits finis	Eau	Surface	Satisfaisant	Non satisfaisant	
05/09/2023	1	1	3	5		

## Audits d'hygiène et de sécurité des aliments

Il n'y a pas eu d'audit d'hygiène en 2023.

### 2) Sécurité des aliments

#### PLAN DE MAITRISE SANITAIRE

SCOLAREST s'appuie sur la méthode HACCP pour la maîtrise des risques, en conformité avec les règlements n°178/2002, 852/2004, 853/2004 et les textes réglementaires français y afférant. Nos établissements disposent d'un référentiel appelé « Guide de Sécurité des Aliments » validé par notre Direction Qualité. Il s'articule autour des chapitres suivants :

- l'analyse des dangers,
- les bonnes pratiques d'hygiène relatives à l'environnement du travail,
- les bonnes pratiques opérationnelles en lien avec notre activité restauration,
- les points critiques,
- la maîtrise de la traçabilité,
- la maîtrise des non-conformités.

#### 1. Le principe de surveillance

Chez SCOLAREST, le principe de surveillance passe d'une part par une veille sanitaire et réglementaire permanente et d'autre part par tous les contrôles réalisés en production, à la livraison et lors de la distribution.

#### La veille sanitaire

La veille sanitaire est sous la responsabilité de la Direction Qualité. Elle a pour objectif d'anticiper ou de réagir sans délai à toute information liée à un risque en matière de sécurité des aliments (informatique technique, scientifique ou réglementaire).

Cette cellule de veille analyse :

- les alertes de notre partenaire VIGIAL (société de veille spécialisée), qui s'appuie sur des experts scientifiques reconnus pour anticiper toute forme de risque dans le domaine alimentaire international,
- les alertes émises par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL),
- les analyses de matières premières par le laboratoire EUROFINS,
- les analyses produits finis par le laboratoire EUROFINS et SILLIKER,
- les informations émises par les responsables Qualité du Groupe, présents dans 50 pays.

#### Principe de prudence

Cette veille permet à la Direction Qualité d'anticiper certains risques sanitaires. Après analyse des données scientifiques, nos experts peuvent émettre un doute ou une suspicion sur un produit, une origine ou un procédé de fabrication. Dans ce cas, une procédure d'alerte est déclenchée et le produit est retiré au titre du principe de prudence.

#### Les contrôles

##### Les autocontrôles

• Chacun de nos produits est soigneusement contrôlé avant d'être livré. En effet, de la réception des matières premières jusqu'à la livraison, chaque produit subit divers contrôles tout au long de la fabrication des repas. Les cuisines centrales sont organisées de façon à respecter le principe de marche en avant du personnel et des denrées de façon à optimiser l'organisation du travail des équipes.

- Ainsi un produit ne peut continuer sa marche en avant que s'il a été contrôlé et jugé conforme. Tout produit non-conforme est immédiatement identifié et isolé pour être traité.
- Chacune de nos préparations fait l'objet d'un prélèvement d'un échantillon témoin gardé à disposition des services officiels.

#### *Le plan de contrôle par le laboratoire*

Pour vérifier l'efficacité de notre plan de maîtrise sanitaire et améliorer nos bonnes pratiques, SCOLAREST procède aux contrôles bactériologiques des produits finis, vérifie l'hygiène des locaux et s'assure du respect des modes opératoires.

Ces résultats sont présentés dans la partie 1/ Bilan des contrôles bactériologiques et d'hygiène.

## **2. Le principe de précaution**

Ce principe, évoqué pour la 1ère fois dans le domaine de la santé en avril 1993, permet de guider la prise de décision en situation d'incertitude sur le risque.

Ainsi, face à des situations d'incertitude ou d'inconnue sur le plan scientifique, SCOLAREST refuse de prendre le moindre risque et applique le principe de précaution. Citons à titre d'exemple le cas des OGM pour lesquels SCOLAREST a interdit tout référencement de produits étiquetés OGM.

### **Cas des OGM**

Depuis le 18 avril 2004, la réglementation sur l'étiquetage et la traçabilité des OGM impose à tous les produits qui contiennent plus de 0,9 % d'OGM ou ceux élaborés à partir d'OGM, même si le produit fini n'en présente plus de trace, de faire l'objet d'une information systématique du consommateur (étiquetage pour les produits pré-emballés, affichage pour les produits servis en restauration).

Respectueux de l'attente de ses clients et convives, SCOLAREST maintient sa politique d'approvisionnement qui exclut tous les produits étiquetés OGM.

L'élimination des produits étiquetés OGM est aussi un acte en faveur de la protection de l'environnement qui est un élément important de la politique de SCOLAREST. En effet, les scientifiques manquent de recul pour évaluer les effets à long terme de la dissémination des OGM sur l'environnement.

## **3. La politique d'approvisionnement**

La politique de SCOLAREST en matière de sécurité des approvisionnements se décline de la manière suivante.

→ Le référencement exclusif de fournisseurs sélectionnés après un audit complet qui permet de s'assurer de la maîtrise de la sécurité sanitaire et de la sécurité sanitaire et de la traçabilité.

La Direction Qualité du groupe Compass dispose de deux outils d'audit :

- l'audit hygiène et qualité sur site mené par les 3 experts de la Direction Qualité permet l'évaluation de l'outil industriel. A l'issue de cet audit, l'expert émet un avis favorable ou non pour le référencement du fournisseur.
- le Self Auditing est un questionnaire en ligne envoyé au fournisseur auquel il doit répondre en justifiant ses réponses avec les pièces jointes appropriées. La pertinence des réponses est ensuite évaluée par le Directeur Qualité et une note sur 100 est automatiquement calculée. Le référencement du fournisseur est validé si la note obtenue est supérieure à 80.

→ Traçabilité en amont : la maîtrise de nos approvisionnements

Avant le référencement des produits, des tests sont effectués sur les aspects techniques et organoleptiques afin de s'assurer que les produits répondent à nos exigences de qualité. Les tests techniques portent sur la vérification de l'étiquetage, le respect des grammages, le rendement à la mise en œuvre. Les tests organoleptiques sont réalisés selon des critères définis à l'aide d'un panel formé à la dégustation.

L'ensemble des fournisseurs de denrées périssables (viandes fraîches, ovoproduits, charcuteries...), font l'objet d'un audit préalable à leur référencement et d'un suivi régulier par la Direction Qualité du groupe Compass. Lors de ces audits, sont évalués la pertinence de l'outil industriel, des matériels utilisés, de la démarche HACCP mise en œuvre, la traçabilité des produits, des procédés de fabrication ainsi que le respect des cahiers des charges et des fiches de spécifications des produits (fiches techniques).

Le suivi comprend un plan de contrôle exhaustif incluant les dangers bactériologiques, chimiques (dioxine, pesticides...), physiques (arêtes dans les poissons) ainsi que les exigences réglementaires, celles du cahier des charges et celles des clients, ainsi que la réalisation de contrôles qualité sur les produits référencés (vérification des grammages, etc....).

La traçabilité des produits carnés (à l'exception des produits transformés) est une exigence incontournable pour SCOLAREST : les mentions d'origine, les numéros de lots et autres mentions d'étiquetage des viandes fraîches ou surgelées sont exigés, contrôlés puis archivés quinze jours avec les repas témoins.

→ Traçabilité en aval : la maîtrise de nos fabrications

En ce qui concerne la traçabilité dans nos restaurants, la démarche HACCP que nous déployons sur nos établissements impose :

- le contrôle systématique des mentions d'étiquetage des denrées réceptionnées,
- la collecte des informations portées sur les étiquettes des denrées réfrigérées ou surgelées qui sont archivées 6 mois depuis le jour de leur mise en œuvre,
- la conservation des bons de livraisons pendant 3 ans sur l'établissement,
- la conservation pendant 10 ans des factures des matières premières.

De plus, nos fournisseurs se sont engagés à communiquer à SCOLAREST les éléments de traçabilité complémentaire.

#### **4. Information des consommateurs**

##### **Information de l'origine des viandes bovines**

Le décret 2002-1465 relatif à l'obligation d'information des convives sur l'origine des viandes bovines sur les établissements de restauration collective vient d'être complété par le décret 2022-65 du 26 janvier 2022. L'obligation d'information des convives est étendue aux viandes des animaux des espèces porcine, ovine et de volailles.

Petite nuance par rapport à l'Origine « né, élevé, abattu » de la viande bovine, cette nouvelle obligation concerne la provenance soit les pays d'élevage et d'abattage à l'instar de la réglementation européenne. Comme pour les viandes bovines pour lesquelles l'origine est communiquée depuis 10 ans, cette obligation s'applique uniquement aux viandes achetées crues et non aux viandes achetées déjà préparées ou cuisinées.

Les modalités d'information du consommateur sont inchangées et identiques à celles d'affichage de l'origine des viandes bovines : affichage, carte, menu ou tout autre support.

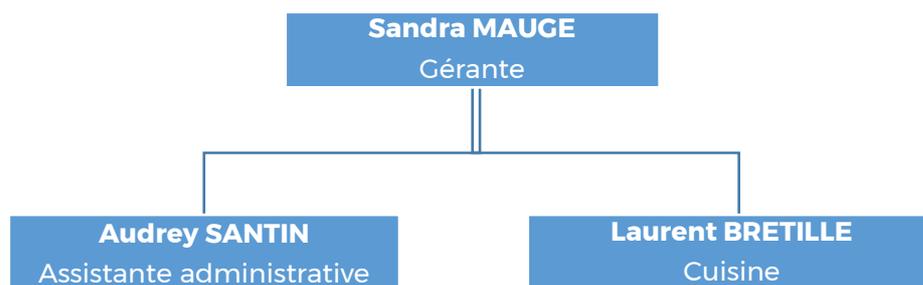
La cuisine centrale vous communique ces informations sur le bon de livraison.

Cette obligation est rentrée en application au 1er mars 2022.

## D - Moyens humains

### 1) État du personnel

#### Organigramme de la C.C.



#### Qualifications et fonctions / Type de contrats

Statut	Fonction	Types de contrats	Durée contractuelle de travail	Nombre de jours travaillés par semaine
Agent de maîtrise	Gérante	CDI	Temps plein	5
Employé	Assistante administrative	CDI	Temps plein	5
Employé	Employé de collectivité territoriale	CDI - Détaché municipal	Temps plein	5

### 2) Insertion sociale

L'un des engagements de SCOLAREST est de développer une politique d'emploi favorisant l'insertion sociale.

### 3) Formation

#### Direction Formation

Chaque année, dans le cadre d'un budget défini, L'Académie Formation Groupe Compass conçoit le « Plan de Formation » à partir des orientations du groupe, des axes stratégiques et des priorités énoncées par la Direction Générale, les projets des directions régionales, les stages fondamentaux (indispensables lors de la prise de poste) et les souhaits des salariés recueillis lors des entretiens annuels d'appréciation et lors des entretiens professionnels.

Au sein de Compass Group France, 53 728 heures de formation ont été dispensées en 2021-2022 pour 5 007 stagiaires : la formation est sans conteste l'un des enjeux majeurs de notre politique des ressources humaines.

Sur les 5 007 stagiaires, 43 % étaient de statut employé, 39 % de statut maîtrise et 18 % de statut cadre. 39 % des formations ont été suivies en présentiel, 36 % en e-learning, 10 % via nos moniteurs sur site, 7 % en FACE (le formateur se déplace sur établissement), 4 % en classe virtuelle et 4 % en blended learning (mix de présentiel et e-learning). 87 % des formations ont été réalisées en interne (Académie Formation).

#### Ses domaines d'intervention

SCOLAREST dispose d'une équipe de formateurs internes, tous des professionnels issus de la restauration et habilités dans leurs domaines d'expertise alliant savoir-faire et pédagogie. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire national.

Cette équipe utilise des méthodes pédagogiques actives visant à projeter les stagiaires en situation professionnelle.

Pour élargir son réseau de compétences, elle s'appuie également sur les moniteurs dans leur domaine et des consultants externes référencés.

Toutes nos formations sont dispensées à l'aide d'outils pédagogiques appropriés et vérifiés par des évaluations de satisfaction auprès des participants.

Ces formations couvrent des domaines aussi divers que :

- La sécurité et l'hygiène ;
- Les techniques culinaires ;
- Les comportements responsables (RSE) ;
- Le management opérationnel ;
- Le travail en équipe.

Soit une offre complète permettant de répondre en fonction des besoins à toutes demandes individuelles ou collectives.

Tous les stages sont formalisés par un programme (public concerné, objectifs, durée, plan, ...), une « Attestation de stage » est remise à chaque participant à l'issue de la formation.

### Parcours formation

Pour accompagner l'évolution des compétences du personnel, l'Académie Formation Groupe Compass propose des « Parcours formation » adaptés aux besoins de chaque collaborateur.

Ces « Parcours formation » sont affinés lors des entretiens professionnels réalisés par le hiérarchique auprès de chaque salarié, permettant ainsi de déterminer les réels besoins. Ces besoins sont transmis au formateur régional qui établit le plan de formation de la cuisine centrale.

### Parcours professionnalisant

Objectif > Favoriser le maintien dans l'emploi et personnaliser les parcours formation.

S'appuyant sur des stages « cœur de métier » ces parcours sont proposés en période de professionnalisation, quelques exemples par rapport à la fonction :

- gérant référent,
- chef de production,
- cuisinier,
- employé(e) de restauration.

Un tuteur qualifié accueille, accompagne, aide, informe et guide le collaborateur pendant toute la durée de la période de professionnalisation. Il assure la liaison avec la Direction Formation et participe à l'évaluation du suivi de la formation.

### Parcours qualifiant

Ces parcours qualifiant s'appuient sur le rôle évolutif de Compass Group France permettant le développement des compétences au travail.

Ces cursus de formation en alternance permettent aux candidats d'accéder à une qualification afin d'exercer au mieux sa nouvelle fonction au sein de l'entreprise.

Ci-dessous les parcours qualifiant proposés à nos collaborateurs dans le cadre d'une promotion :

- Certificat de Qualification Professionnelle Chef gérant,
- Certificat de Qualification Professionnelle Cuisinier,
- Certificat de Qualification Employé(e) Qualifié(e) de Restauration,
- Certificat de Qualification Employé(e) Technique de Restauration.

## 4) Conditions de travail

### • Le soutien et les apports de SCOLAREST

La responsabilité de l'employeur, la nôtre, est de comprendre les préoccupations des équipes à votre service et d'y répondre au plus juste.

Maintien des acquis sociaux, valorisation du cursus professionnel, formation permanente du personnel déjà en poste ou d'une nouvelle équipe, chacun doit s'épanouir et progresser.

### • Les conditions de travail

Afin de moderniser les méthodes de travail et de faciliter la transmission d'informations, SCOLAREST a souhaité généraliser l'outil informatique sur l'ensemble des établissements.

Des formations informatiques sont assurées à nos équipes, vous assurant ainsi le meilleur des services.

Intranet permet par exemple aux équipes de la cuisine centrale de pouvoir consulter quotidiennement les annonces de la centrale de référencement de SCOLAREST, ainsi que les fiches information produits.

### • L'écoute du personnel

Une enquête de satisfaction s'adresse à tous les collaborateurs de SCOLAREST et mesure les attentes des salariés ainsi que leur niveau de satisfaction.

• **La prévention et la sécurité au travail**

Soucieux de garantir à ses collaborateurs ainsi qu'aux intervenants extérieurs des conditions de travail sûres, SCOLAREST s'engage à exercer son activité avec le souci permanent d'améliorer la santé et la sécurité en appliquant notamment les principes suivants.

- ✚ Prendre en compte la Santé et la Sécurité comme un critère de performance de l'entreprise et faire du management de la sécurité une responsabilité majeure de l'ensemble de l'encadrement et des chefs d'établissement.
- ✚ Se conformer aux lois et réglementations en vigueur.
- ✚ Adhérer aux Engagements Prévention, Santé & Sécurité CGF et à tout engagement de progrès qui serait pris par la profession.
- ✚ Effectuer une veille juridique et technologique dans le domaine de la sécurité.
- ✚ Mener une politique de prévention afin de préserver la santé et d'assurer la sécurité des personnes et des biens notamment par :
  - l'encouragement de tous les collaborateurs au respect des procédures de sécurité et à la détection des risques,
  - la lutte contre l'alcoolisme et la consommation de drogue,
  - l'analyse systématique des accidents et incidents,
  - un accompagnement des collaborateurs sur l'aspect comportemental par la réalisation et le suivi de dialogues de prévention
  - l'intégration de la Sécurité dans les nouveaux projets,
  - l'intervention auprès des clients pour obtenir pour nos collaborateurs la conformité des installations et matériels mis à disposition et les meilleures conditions de sécurité.
- ✚ Fournir les moyens et ressources nécessaires à la réussite de cette politique.
- ✚ Etablir et communiquer les objectifs sécurité à l'ensemble du personnel.
- ✚ Assurer la sensibilisation et la formation des collaborateurs à tous les niveaux, afin de les impliquer dans les Engagements Prévention, Santé & Sécurité de CGF.
- ✚ Informer les collaborateurs des droits et moyens dont ils disposent pour préserver leur santé et assurer leur sécurité au travail.
- ✚ Obtenir des intervenants extérieurs, le respect des procédures internes relatives à la sécurité.
- ✚ Assurer une transparence des performances en matière de sécurité envers les autorités, les instances représentatives du personnel et le public intéressé.
- ✚ **La Prévention c'est l'affaire de TOUS**, telles sont les qualités que tous les collaborateurs de SCOLAREST s'attachent à développer pour travailler dans un environnement plus sûr et préserver ainsi la santé et la sécurité de nos clients, de nos convives et de nos collaborateurs.

Dans le cadre des dispositions du décret du 14/03/2005 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indicateur qualité permet de s'assurer de la sécurité matérielle du personnel aux abords du restaurant par la présence d'un plan de prévention (avec soit un plan de circulation soit un plan de prévention spécifique satellite).

	Année 2023
oui/non	Oui
Date de mise à jour	En charge de la ville
Dernière modification réalisée	

## /// II. Bilan technique



  
**Scolarest**  
GOÛT / PARTAGE / PROXIMITÉ

## A - Liste des contrats

Fournisseur	Fonction	Fréquence d'intervention
MULTI TECHNIQUE	Maintenance de la cuisine de la Résidence Autonome Jean Nohain	Bilan annuel

## B - Matériel

### 1) Liste du matériel (état des lieux de sortie)

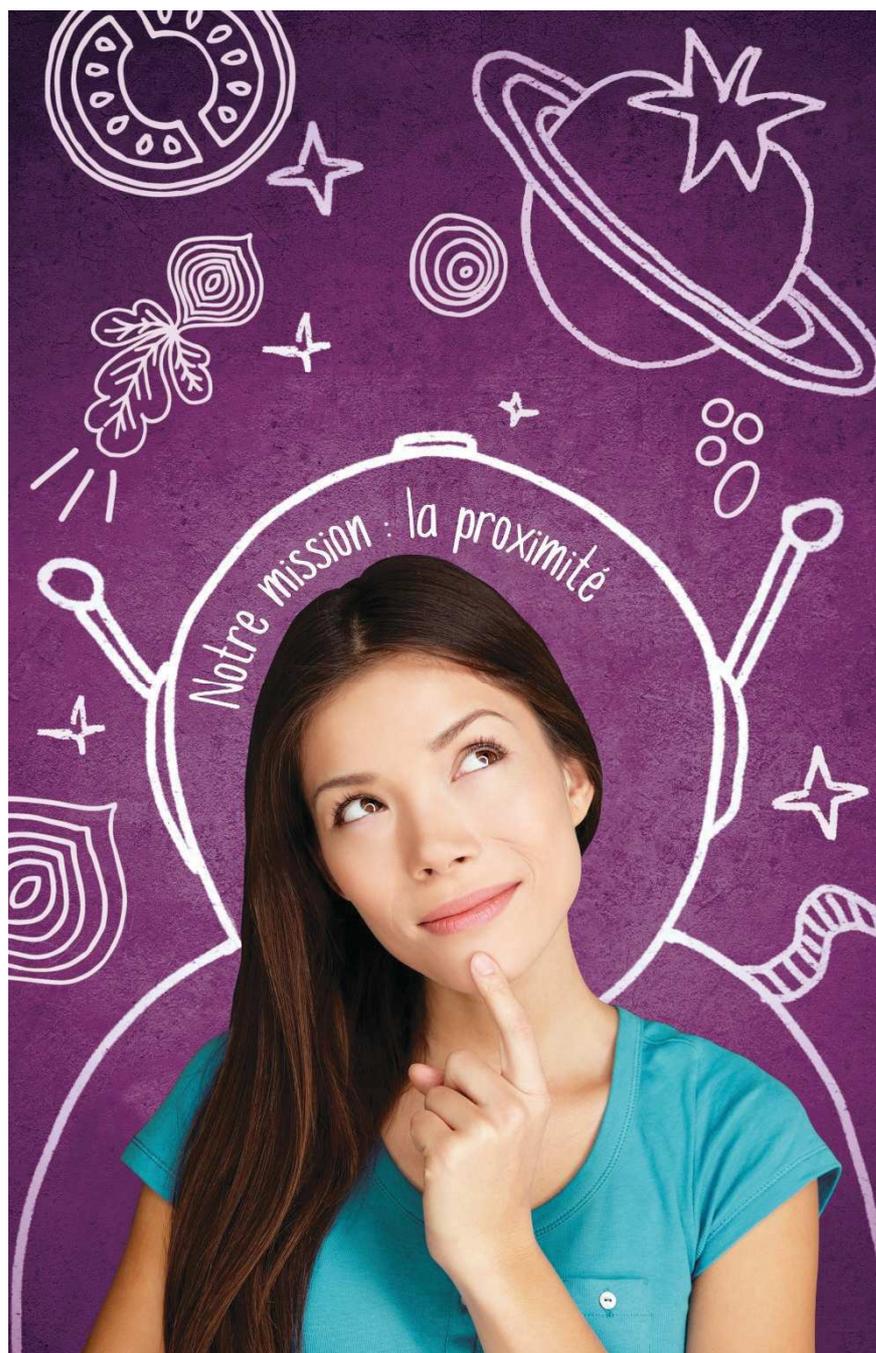
#### Matériel Foyer Jean NOHAIN

Code équipement	Agence	Code type d'équipement	Libellé	Marque	Lieu	Type	Etat	Remarque
4465	MT	PL	Adoucisseur	CTA	Plonge	EC	Moyen	
4472	MT	CU	AF positive à chariot	ODIC	Cuisine	mach 24	Bon	
4466	MT	CU	Armoire de stérilisation	Tournus	Cuisine	1	Moyen	
4483	MT	CU	Bain-marie de table	Franstal	Cuisine	124	Moyen	
4474	MT	FR	Cellule de refroidissement	Friginox	Cuisine	mx20	Bon	
4468	MT	FR	Chambre froide négative	Dagard	Sous-sol	1	Moyen	
4465	MT	FR	Chambre froide positive	Dagard	Sous-sol	1	Moyen	
4462	MT	SE	Coupe-légumes	Robot-coupe	Sous-sol	cl50	Moyen	
4459	MT	SE	Coupe-pain	Dito sama	Salle	cps	Bon	
4463	MT	CU	Cutter	Dito sama	Cuisine	k35	Vétuste	Couvercle cassé devis envoyé 08/2023
/	MT	/	Enregistreur de température	Baron	/	12345	Moyen	
4469	MT	PR	Eplucheuse	Ggm gastro	Sous-sol	t10s	Moyen	
4470	MT	CU	Etuve chaude	Guyon	Cuisine	1234	Bon	
4460	MT	FR	Fontaine réfrigérée	Edafim	Salle	1234	Moyen	
4480	MT	CU	Four 10 niveau	Frima	Cuisine	cmp101	Moyen	
4478	MT	CU	Friteuse	Franstal	Cuisine	850efr	Moyen	
4479	MT	CU	Friteuse	Franstal	Cuisine	850efr	Moyen	
4464	MT	LA	Lave-vaisselle	Hobart	Plonge	ecomax 662	Moyen	
/	MT	LA	Mixer plongeant	Dynamic	/	mx91	Moyen	
4471	MT	CU	Ouvre-boîte manuel	It	Cuisine	12345	Moyen	
4481	MT	CU	Piano 4 plaques sur four	Franstal	Cuisine	850e4plfo	Moyen	
4482	MT	CU	Plaque à snacker rainurée	Capic	Cuisine	31309154	Moyen	
4476	MT	SE	Trancheur amh300a	Simplex	Cuisine	tp250	Moyen	
4484	MT	/	Variocooking	Frima	Cuisine	vcc112	Bon	
4473	MT	FR	Armoire froide positive	Hoshizaki	Cuisine	600L	Bon	
4458	MT	LA	Adoucisseur four	Cta	Cuisine	/	Moyen	
4477	MT	CU	Etuve 7 niveaux	Lainox	Cuisine	/	Moyen	
4475	MT	PR	Batteur petit modèle	Kitchen aid	Cuisine	5kpms	Bon	

### 2) Synthèse des opérations d'entretien et de maintenance

Date	Equipement	Intervention
24/01/2023	Coupe-légumes CL50EV2	Remplacement du couvercle
10/02/2023	Matériel de cuisine et frigorifique	Préventif
24/03/2023	Chambre froide négative	Préventif
11/04/2023	Chambre froide négatif Dagard	Contrôle de la pression et de la température
17/05/2023	Lave-vaisselle HOBART	Recherche de la panne, remplacement du fusible et contrôle du bon fonctionnement
31/06/2023	Cutter robot-coupe	Remplacement du carter du cutter

### III. Bilan financier



# Scolarest

GOÛT

PARTAGE

PROXIMITÉ

## A - Fréquentation

### 1) Fréquentation - Année 2023

FOYER	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Déjeuner résident foyer	384	356	400	308	330	448	381	402	385	365	37	0	<b>3 796</b>
Déjeuner résident tarif social foyer 0,30	21	20	22	19	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>82</b>
Repas à thème résident Foyer	23	21	21	21	22	19	0	0	18	39	0	0	<b>184</b>
Repas personnel Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Repas invité services foyer	47	45	38	23	20	24	17	28	26	32	4	0	<b>304</b>
Déjeuners extérieur Foyer	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>13</b>
Repas à thème extérieur foyer	72	73	65	63	64	39	0	0	61	58	0	0	<b>495</b>
Repas invité services politique de la ville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Repas invité services direction logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Repas invité COS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Repas invité services CCAS	6	8	8	12	8	8	0	0	9	8	0	0	<b>67</b>
Repas invité service DRH formation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Repas invité service cabinet du maire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL REPAS FOYER</b>	<b>566</b>	<b>523</b>	<b>554</b>	<b>446</b>	<b>444</b>	<b>538</b>	<b>398</b>	<b>430</b>	<b>499</b>	<b>502</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>4 941</b>
<b>CCAS</b>													
Repas portage midi CCAS	1126	949	1080	1063	1164	1061	1021	967	945	957	1106	1079	<b>12 518</b>
Repas portage soir CCAS	676	544	696	691	713	537	662	598	625	548	565	505	<b>7 360</b>
Repas portage tarif social foyer 1,22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL GLOBAL REPAS MIDI FOYER ET CCAS</b>	<b>1 692</b>	<b>1 472</b>	<b>1 634</b>	<b>1 509</b>	<b>1 608</b>	<b>1 599</b>	<b>1 419</b>	<b>1 397</b>	<b>1 444</b>	<b>1 459</b>	<b>1 147</b>	<b>1 079</b>	<b>17 459</b>
<b>TOTAL GLOBAL REPAS SOIR CCAS</b>	<b>676</b>	<b>544</b>	<b>696</b>	<b>691</b>	<b>713</b>	<b>537</b>	<b>662</b>	<b>598</b>	<b>625</b>	<b>548</b>	<b>565</b>	<b>505</b>	<b>7 360</b>
<b>BOISSONS ET AUTRES</b>													
Vin 25 cl résident foyer	21	20	22	19	18	22	19	22	21	22	2	0	208
Bière résident foyer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vin 75 cl résident Foyer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûters Foyer	80	80	80	60	80	80	80	80	80	80	80	80	940
Pâtisserie Foyer	40	0	40	30	40	40	40	40	40	40	40	40	430
Vin 25 cl foyer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bière Foyer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vin 75 cl foyer	22	25	21	22	22	15	0	0	21	22	0	0	170
Kir Foyer	109	110	100	98	100	71	0	0	95	114	0	0	797

### 2) Comparaison par rapport aux bases contractuelles

	Base contrat	2019	Ecart contrat	2020	Ecart contrat	2021	Ecart contrat	2022	Ecart contrat	2023	Ecart contrat
<b>REPAS FOYER</b>	9 772	9 521	-2,57 %	6 030	-38,29 %	3 920	-59,89 %	5 466	-44,1 %	4 941	-49,4%
<b>REPAS GLOBAL MIDI FOYER ET CCAS</b>	17 751	20 395	14,89 %	20 661	16,39 %	18 997	7,02 %	18 443	3,9 %	17 459	-1,6%

## B - Comptes d'exploitation

### 1) Compte d'exploitation 2023 en euros HT

	2023
<b>Total Ventes</b>	<b>217 964</b>
<b>Coûts matières</b>	<b>-118 618</b>
<b>Marge brute d'exploitation</b>	<b>99 346</b>
<b>Utilisations consommables</b>	<b>-4 617</b>
<b>Autres consommables</b>	<b>-46</b>
Eau	0
Electricité, gaz, fluides	0
Petit Matériel	0
Fourniture de bureau	-46
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>-42 786</b>
Maintenance informatique	-2 480
Entretien	212
Location matériel	-234
Analyses bactériologiques	-168
Divers	-37 121
Location de véhicules	0
Blanchissage	-733
Assurances	0
Frais d'animation	0
Marketing, communications	-712
Honoraires	-200
P.T.T.	-1 350
<b>Déplacement, Mission, Réception</b>	<b>0</b>
Transport, Déplacement	0
Mission, Réception	0
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-838</b>
Taxes professionnelles et Assimilées	0
Autres taxes	-838
<b>Location de personnel</b>	<b>-653</b>
Location de personnel	-653
<b>Frais de personnel</b>	<b>-74 698</b>
Salaires bruts	-35 435
Provisions sur salaires	-11 159
Charges sociales	-26 264
Frais de personnel hors paie	-1 669
Divers et autres frais de personnel	-171
Indemnités payés	0
<b>Charges diverses</b>	<b>368</b>
Vêtements de travail	-184
Redevances	92
Loyer et charges locatives	0
Créances Douteuses et Irrécouvrables	509
Charges diverses	-50
<b>Produits Divers</b>	<b>0</b>
Produits divers	0
<b>Amortissements et Crédit-bail</b>	<b>0</b>
Amortissements	0
Loyer de crédit-bail	0
<b>Provisions</b>	<b>0</b>
Provisions	0
<b>Contribution Etablissement</b>	<b>-23 922</b>
Produits et Frais financiers	-48
Frais de structure et produits divers	11 092
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-12 878</b>

Les produits sont marqués par un signe + (sous-entendu) et les charges par un signe -.

## C - Tarification et encaissement

### 1) Prix de vente contractuels

	Prix de vente HT 2023	Prix de vente TTC 2023
Déjeuner Résident Résidence Autonome Jean Nohain	9,7722 €	10,31 €
Déjeuner Résident Repas à thème Résidence Autonome Jean Nohain	9,7722 €	10,31 €
Déjeuner Personnel Mairie Résidence Autonome Jean Nohain	9,7722 €	10,75 €
Déjeuner Extérieur Résidence Autonome Jean Nohain	9,7722 €	10,75 €
Déjeuner Extérieur Repas à thème Résidence Autonome Jean Nohain	9,7722 €	10,75 €
Déjeuner Invité Service Résidence Autonome Jean Nohain	9,7722 €	10,75 €
Repas Portage Midi CCAS	10,5220 €	11,10 €
Repas Portage Soir CCAS	3,8258 €	4,04 €
Vin 25 CL	2,1865 €	2,31 €
Bière 33 CL	2,1865 €	2,31 €
Kir	1,0443 €	1,10 €
Vin 75 CL	6,5586 €	7,87 €
Goûter	1,3116 €	1,38 €
Pâtisserie	2,7327 €	2,88 €

### 2) Encaissements

Le mode d'encaissement en vigueur est le post-paiement (envoi des factures après consommation des repas par les usagers).

Tous les mois, SCOLAREST émet, pour chaque famille, une facture des repas consommés au cours du mois par l'utilisateur. Cette facture se base sur les effectifs de repas livrés et saisis dans le logiciel de la régie. L'utilisateur dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la facture pour régler.

Quatre modes de paiements sont possibles :

- le prélèvement bancaire ;
- le paiement par internet sur [www.e-chargement.com/scolaresttaverny](http://www.e-chargement.com/scolaresttaverny) ;
- chèques à l'ordre de COMPASS GROUP France à envoyer à COMPASS GROUP France – SCOLAREST- Immeuble les Bureaux de Cergy – 12 rue des Chauffours – 95000 CERGY
- espèces uniquement lors des permanences sur La Résidence Jean-Nohain.

Des permanences d'une ou deux demi-journées sont organisées par mois sur la Résidence Jean NOHAIN (salle polyvalente) située au 18 rue François Broussais à 95000 TAVERNY. Elles sont communiquées sur la facture.

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h30 à 15h45, il y a une permanence téléphonique.

### 3) Impayés

#### Extrait du contrat - 4.6 Gestion des impayés

Le délégataire met en place un dispositif de relances (a minima deux relances).

Sont en situation d'impayés les usagers n'ayant pas acquitté les sommes régulièrement dues après les relances adressées par le délégataire dans le cadre des modalités présentées ci-dessus. L'état des impayés est transmis de manière mensuelle par le délégataire au CCAS. Il comprend le détail des impayés et l'état général de la balance des impayés.

Cet état reprend par usager et pour chaque créance a minima :

- les coordonnées du débiteur (nom, prénom, adresse) ;
- le montant de l'impayé ;
- son antériorité ;
- le type de prestation (repas résidence, repas portage à domicile, résidence ou bénéficiaire du portage ;
- la valeur du tarif ;
- la tranche de tarif ;
- le niveau de relance atteint.

Les informations transmises à cette occasion, relatives aux usagers du service, revêtent un caractère confidentiel et ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers.

Le CCAS sera très attentif à la qualité et à la fréquence des informations communiquées par le délégataire s'agissant de la gestion des impayés. L'état des impayés est constamment tenu à jour et un état en est présenté mensuellement à l'autorité délégante à titre d'information.

Le délégataire assume l'intégralité de la gestion administrative, étant entendu qu'il pourra rechercher avec le CCAS et les services sociaux compétents des solutions amiables de règlement des litiges. Dans ce cadre, une commission pourra être créée par le CCAS (avec présence obligatoire du délégataire) pour suivre le niveau des impayés et identifier si besoin les familles en situation de difficulté sociale.

Le délégataire prend à en sa charge la totalité des impayés ; étant entendu que le délégant s'engage sur une absence d'impayés dans le cadre de son offre initiale, reprise en annexe 8 du présent contrat. Néanmoins, le délégataire reste entièrement responsable des impayés.

Le délégataire est autorisé de fait, à recouvrer les recettes par tous moyens qu'il juge nécessaires, par des moyens amiables et judiciaires.

Le délégataire s'engage à proposer aux usagers, le cas échéant, un échelonnement de la dette sous réserve d'un paiement de trente (30) % de la somme due.

## Evolution des impayés de septembre 2019 à décembre 2023

Remarque : Une purge des créances de janvier à décembre 2019 pour 691€29 a été faite le 19/01/2022.

TAVERNY  
Etab : 0388

### BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 03/02/23 (R2301)

03/02/2023  
10:49:33  
Edition n° E0611

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrête	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1201	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1171	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1138	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1108	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1075	134.69					134.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1047	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,088.68	24/04/20	1015	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	980	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	956	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	928	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	872	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	854	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>				
Nombre Familles	206			6									
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	826	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	791	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	775	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	744	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	713	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	685	264.68					264.68				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	654	186.22					186.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	624	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	593	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	563	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	532	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	501	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>962.48</b>					<b>962.48</b>				
Nombre Familles	118			5									
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	471	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

1

## BALANCE AGEE

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	440	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	410	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	379	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	348	60.83				60.83					
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	320	181.99				181.99					
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	293	288.39				288.39					
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	264	24.00				24.00					
du 1 au 31/05/22	12,627.03	15/06/22	233	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	203	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	172	43.45			43.45						
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	141	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>			<b>43.45</b>	<b>555.21</b>	<b>425.81</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	111	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	80	179.74			179.74						
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	50	322.50		322.50							
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	19	1,268.13	1,268.13								
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	-12	8,366.27	8,366.27								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>66,753.98</b>			<b>10,136.64</b>	<b>9,634.40</b>	<b>322.50</b>	<b>179.74</b>						
Nombre Familles	166			89									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>541,964.68</b>			<b>12,529.54</b>	<b>9,634.40</b>	<b>322.50</b>	<b>223.19</b>	<b>555.21</b>	<b>1,794.24</b>				
Nombre Familles	652			108									

Indice DSO : 29.70 jours

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 365 jours			
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1229	0.00								
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1199	0.00								
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1168	0.00								
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1136	0.00								
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1103	134.69					134.69			
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1075	54.00					54.00			
du 1 au 31/03/20	14,088.68	24/04/20	1043	78.00					78.00			
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1008	0.00								
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	994	139.04					139.04			
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	956	0.00								
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	900	0.22					0.22			
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	882	0.00								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>			
Nombre Familles	206			6								
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	854	0.00								
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	819	0.00								
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	803	0.00								
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	772	112.97					112.97			
du 1 au 31/01/21	12,719.17	20/02/21	741	397.54					397.54			
du 1 au 29/02/21	13,004.53	20/03/21	713	264.88					264.88			
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	682	126.22					126.22			
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	652	0.00								
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	621	0.87					0.87			
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	591	0.00								
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	560	0.00								
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	529	0.00								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>902.48</b>					<b>902.48</b>			
Nombre Familles	118			5								
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	499	0.00								
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	468	0.00								
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	438	34.76					34.76			
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	407	391.05					391.05			

Total CA Famille : est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 35 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	376	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	348	181.99				181.99					
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	321	288.39				288.39					
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	292	24.00				24.00					
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	261	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	231	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	200	43.45			43.45						
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	169	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>			<b>43.45</b>	<b>494.38</b>	<b>496.64</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	139	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	108	179.74			179.74						
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	78	296.50			296.50						
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	47	742.49		742.49							
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	16	1,443.90	1,443.90								
du 1 au 29/02/23	11,934.07	15/03/23	-12	6,918.90	6,918.90								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>78,688.05</b>			<b>9,581.53</b>	<b>8,362.80</b>	<b>742.49</b>	<b>476.24</b>						
Nombre Familles	180			88									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>553,898.75</b>			<b>11,914.43</b>	<b>8,362.80</b>	<b>742.49</b>	<b>519.69</b>	<b>494.38</b>	<b>1,795.07</b>				
Nombre Familles	666			107									

Indice DSO : 28.09 jours

### BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 05/04/23 (R2303)

Periode de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours			
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1262	0.00								
du 1 au 31/10/19	14,390.62	20/11/19	1232	0.00								
du 1 au 30/11/19	13,346.31	23/12/19	1199	0.00								
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1169	0.00								
du 1 au 31/01/20	14,161.62	24/02/20	1136	134.69					134.69			
du 1 au 29/02/20	14,131.67	23/03/20	1108	54.00					54.00			
du 1 au 31/03/20	14,086.68	24/04/20	1076	78.00					78.00			
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1041	0.00								
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1017	139.04					139.04			
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	989	0.00								
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	933	0.22					0.22			
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	915	0.00								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>			
Nombre Familles	206			6								
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	887	0.00								
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	852	0.00								
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	836	0.00								
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	805	112.97					112.97			
du 1 au 31/01/21	12,716.17	20/02/21	774	397.54					397.54			
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	746	264.88					264.88			
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	715	66.22					66.22			
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	685	0.00								
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	654	0.87					0.87			
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	624	0.00								
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	593	0.00								
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	562	0.00								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>			
Nombre Familles	118			4								
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	532	0.00								

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

### BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 05/04/23 (R2303)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	501	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	471	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	440	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	409	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	361	161.99					161.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	354	288.39				288.39					
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	325	24.00				24.00					
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	294	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	264	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	233	43.45			43.45						
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	202	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>			<b>43.45</b>	<b>312.39</b>	<b>668.63</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	172	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	141	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	111	208.66			208.66						
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	80	323.26			323.26						
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	49	606.41		606.41							
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	21	1,344.37	1,344.37								
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	-10	7,847.51	7,847.51								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>92,030.77</b>			<b>10,330.21</b>	<b>3,191.88</b>	<b>606.41</b>	<b>531.92</b>						
Nombre Familles	193			81									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>567,241.47</b>			<b>12,603.11</b>	<b>3,191.88</b>	<b>606.41</b>	<b>575.37</b>	<b>312.39</b>	<b>1,917.06</b>				
Nombre Familles	679			99									

Indice DSO : 29.96 jours

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêt : 02/05/23 (R2304)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêt	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1289	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1259	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1226	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1196	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1163	134.69					134.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.67	23/03/20	1135	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,086.68	24/04/20	1103	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1068	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1044	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	1016	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	960	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	942	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>				
Nombre Familles	206			6									
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	914	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	879	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	863	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	832	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	801	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	773	264.88					264.88				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	742	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	712	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	681	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	651	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	620	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	589	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	559	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 02/05/23 (R2304)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 365 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	528	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	498	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	467	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	436	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	408	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	381	288.39					288.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	352	24.00				24.00					
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	321	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	291	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	260	43.45				43.45					
du 1 au 31/08/22	11,896.48	15/09/22	229	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>				<b>67.45</b>	<b>957.02</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	199	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	168	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	138	10.00			10.00						
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	107	30.00			30.00						
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	76	280.22			280.22						
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	48	690.62		690.62							
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	17	1,698.63	1,698.63								
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	-13	7,779.06	7,779.06								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>104,637.01</b>			<b>10,488.53</b>	<b>9,477.69</b>	<b>690.62</b>	<b>320.22</b>						
Nombre Familles	197			88									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>579,847.71</b>			<b>12,761.43</b>	<b>9,477.69</b>	<b>690.62</b>	<b>320.22</b>	<b>67.45</b>	<b>2,205.45</b>				
Nombre Familles	683			106									

Indice DSO : 30.37 jours

### BALANCE AGEE

Date d'arrêté : 05/06/23 (R2305)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1323	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1293	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1260	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1230	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1197	134.69					134.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1169	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,086.68	24/04/20	1137	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1102	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1078	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	1050	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	994	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	976	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>				
Nombre Familles	206			6									
du 1 au 30/09/20	13,250.64	30/10/20	949	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	913	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	897	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	866	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	835	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	807	264.68					264.68				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	776	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.68	20/05/21	746	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	715	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.67	20/07/21	685	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	654	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	623	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.66	20/10/21	593	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

BALANCE AGEE

Date d'arrêté : 05/06/23 (R2305)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	562	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	532	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	501	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	470	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	442	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,646.96	16/04/22	415	288.39					288.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	386	24.00					24.00				
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	355	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	325	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	294	43.45				43.45					
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	263	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>				<b>43.45</b>	<b>981.02</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	233	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	202	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	172	10.00			10.00						
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	141	30.00			30.00						
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	110	274.22			274.22						
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	82	317.02			317.02						
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	51	353.26		353.26							
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	21	1,621.63	1,621.63								
du 1 au 31/05/23	13,626.79	15/06/23	-10	8,198.89	8,198.89								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>118,263.80</b>			<b>10,805.02</b>	<b>9,820.52</b>	<b>353.26</b>	<b>631.24</b>						
Nombre Familles	202			81									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>593,474.50</b>			<b>13,077.92</b>	<b>9,820.52</b>	<b>353.26</b>	<b>631.24</b>	<b>43.45</b>	<b>2,229.45</b>				
Nombre Familles	688			99									

Indice DSO : 30.96 jours

## BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 06/07/23 (R2306)

Periode de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1354	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1324	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1291	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1261	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1228	134.69					134.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1200	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,088.68	24/04/20	1168	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1133	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1109	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	1081	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	1025	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	1007	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>				
Nombre Familles	206			6									
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	979	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	944	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	928	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	897	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	866	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	838	264.88					264.88				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	807	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	777	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	746	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	716	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	685	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	654	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	624	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

1

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêt : 06/07/23 (R2306)

Periode de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	593	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	563	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	532	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	501	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	473	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	446	288.39					288.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	417	24.00					24.00				
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	366	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	356	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	325	43.45				43.45					
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	294	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>				<b>43.45</b>	<b>981.02</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	264	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	233	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	203	10.00			10.00						
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	172	30.00			30.00						
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	141	274.22			274.22						
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	113	317.02			317.02						
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	82	293.26			293.26						
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	52	531.87		531.87							
du 1 au 31/05/23	13,626.79	15/06/23	21	1,083.19	1,083.19								
du 1 au 30/06/23	13,041.89	15/07/23	-9	7,681.97	7,681.97								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>131,305.69</b>			<b>10,221.53</b>	<b>8,765.16</b>	<b>531.87</b>	<b>924.50</b>						
Nombre Familles	204			69									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>606,516.39</b>			<b>12,494.43</b>	<b>8,765.16</b>	<b>531.87</b>	<b>924.50</b>	<b>43.45</b>	<b>2,229.45</b>				
Nombre Familles	690			87									

Indice DSO : 29.34 jours

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêt : 03/08/23 (R2307)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1382	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.62	20/11/19	1352	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1319	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1289	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1256	134.69					134.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.67	23/03/20	1228	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,086.68	24/04/20	1196	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.66	29/05/20	1161	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1137	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,640.31	20/07/20	1109	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	1053	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,640.63	02/10/20	1035	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>				
Nombre Familles	206			6									
du 1 au 30/09/20	13,250.64	30/10/20	1007	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	972	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	956	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	925	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	894	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	866	264.88					264.88				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	835	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	805	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	774	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.67	20/07/21	744	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	713	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	682	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.66	20/10/21	652	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

### BALANCE AGEE

Date d'arrête : 03/08/23 (R2307)

Periode de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrête	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	621	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	591	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	560	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	529	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	501	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	474	288.39					288.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	445	24.00					24.00				
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	414	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	384	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	353	43.45				43.45					
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	322	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>				<b>43.45</b>	<b>981.02</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	292	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	261	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	231	10.00			10.00						
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	200	30.00			30.00						
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	169	274.22			274.22						
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	141	317.02			317.02						
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	110	293.26			293.26						
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	80	456.34			456.34						
du 1 au 31/05/23	13,626.79	15/06/23	49	758.70		758.70							
du 1 au 30/06/23	13,041.89	15/07/23	19	2,860.66	2,860.66								
du 1 au 31/07/23	11,693.23	15/08/23	-12	6,605.00	6,605.00								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>142,998.92</b>			<b>11,605.20</b>	<b>9,465.66</b>	<b>758.70</b>	<b>1,380.84</b>						
Nombre Familles	209			53									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>618,209.62</b>			<b>13,878.10</b>	<b>9,465.66</b>	<b>758.70</b>	<b>1,380.84</b>	<b>43.45</b>	<b>2,229.45</b>				
Nombre Familles	695			71									

Indice DSO : 32.70 jours

Total CA Familles est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

BALANCE AGEE

Date d'arrêté : 04/09/23 (R2308)

Periode de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1414	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1384	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1351	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.61	22/01/20	1321	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.62	24/02/20	1288	134.69					134.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1260	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,086.68	24/04/20	1228	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1193	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1169	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	1141	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	1085	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	1067	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>				
Nombre Familles	206			6									
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	1039	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	1004	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	988	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	957	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	926	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	898	264.88					264.88				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	867	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	837	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	806	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	776	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	745	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	714	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	684	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêté : 04/09/23 (R2308)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	653	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	623	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	592	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	561	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	533	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	506	288.39					288.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	477	24.00					24.00				
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	446	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	416	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	365	43.45					43.45				
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	354	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>					<b>1,024.47</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	324	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	293	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	263	10.00					10.00				
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	232	30.00					30.00				
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	201	273.70					273.70				
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	173	52.14					52.14				
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	142	0.00									
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	112	0.00									
du 1 au 31/05/23	13,626.79	15/06/23	81	0.00									
du 1 au 30/06/23	13,041.89	15/07/23	51	217.66			217.66						
du 1 au 31/07/23	11,693.23	15/08/23	20	901.29	901.29								
du 1 au 31/08/23	11,319.69	15/09/23	-11	6,021.41	6,021.41								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>154,318.61</b>			<b>7,506.20</b>	<b>6,922.70</b>	<b>217.66</b>	<b>355.84</b>	<b>10.00</b>					
Nombre Familles	210			41									

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêté : 04/09/23 (R2308)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>629,529.31</b>			<b>9,779.10</b>	<b>6,922.70</b>	<b>217.66</b>	<b>355.84</b>	<b>10.00</b>	<b>2,272.90</b>				
Nombre Familles	696			59									

Indice DSO : 23.13 jours

BALANCE AGEE

Date d'arrêté : 03/10/23 (R2309)

Periode de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 365 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1443	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1413	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1380	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1350	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1317	134.69					134.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1289	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,088.68	24/04/20	1257	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1222	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1198	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	1170	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	1114	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	1096	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>405.95</b>					<b>405.95</b>				
Nombre Familles	206			6									
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	1068	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	1033	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	1017	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	986	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	955	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	927	264.88					264.88				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	896	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	866	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	835	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	805	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	774	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	743	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	713	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

**BALANCE AGEE**

Date d'arrête : 03/10/23 (R2309)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrête	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	682	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	652	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	621	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	590	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	562	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	535	288.39					288.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	506	24.00					24.00				
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	475	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	445	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	414	43.45					43.45				
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	383	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>1,024.47</b>					<b>1,024.47</b>				
Nombre Familles	162			8									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	353	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	322	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	292	10.00				10.00					
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	261	30.00				30.00					
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	230	260.70			260.70						
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	202	52.14			52.14						
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	171	0.00									
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	141	0.00									
du 1 au 31/05/23	13,626.79	15/06/23	110	0.00									
du 1 au 30/06/23	13,041.89	15/07/23	80	34.76			34.76						
du 1 au 31/07/23	11,693.23	15/08/23	49	301.58		301.58							
du 1 au 31/08/23	11,319.69	15/09/23	18	717.45	717.45								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>154,318.61</b>			<b>1,406.63</b>	<b>717.45</b>	<b>301.58</b>	<b>347.60</b>	<b>40.00</b>					
Nombre Familles	210			14									
du 1 au 30/09/23	11,946.30	15/10/23	-12	6,482.58	6,482.58								

Total CA Famille est le cumuli des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

**BALANCE AGEE**

Date d'arrête : 03/10/23 (R2309)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrête	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>11,946.30</b>			<b>6,482.58</b>	<b>6,482.58</b>								
Nombre Familles	113			71									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>641,475.61</b>			<b>10,162.11</b>	<b>7,200.03</b>	<b>301.58</b>	<b>347.60</b>	<b>40.00</b>	<b>2,272.90</b>				
Nombre Familles	809			103									

Indice DSO : 24.21 jours

### BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 07/11/23 (R2310)

Periode de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1478	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1448	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1415	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1385	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1352	122.69					122.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1324	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,088.68	24/04/20	1292	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1257	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1233	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	1205	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	1149	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	1131	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>393.95</b>					<b>393.95</b>				
Nombre Familles	206			5									
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	1103	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	1068	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	1052	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	1021	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	990	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	962	264.88					264.88				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	931	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	901	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	870	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	840	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	809	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	778	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	748	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêt : 07/11/23 (R2310)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêt	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	717	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	687	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	656	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	625	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	597	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	570	275.39					275.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	541	0.00									
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	510	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	480	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	449	43.45					43.45				
du 1 au 31/08/22	11,896.48	15/09/22	418	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>987.47</b>					<b>987.47</b>				
Nombre Familles	162			6									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	388	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	357	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	327	10.00				10.00					
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	296	0.00									
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	265	261.22				261.22					
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	237	317.02			317.02						
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	206	293.26			293.26						
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	176	263.80			263.80						
du 1 au 31/05/23	13,626.79	15/06/23	145	292.49			292.49						
du 1 au 30/06/23	13,041.89	15/07/23	115	313.94			313.94						
du 1 au 31/07/23	11,693.23	15/08/23	84	401.79			401.79						
du 1 au 31/08/23	11,319.69	15/09/23	53	595.79		595.79							
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>154,318.61</b>			<b>2,769.31</b>		<b>595.79</b>	<b>1,902.30</b>	<b>271.22</b>					
Nombre Familles	210			10									
du 1 au 30/09/23	11,946.30	15/10/23	23	1,367.17	1,367.17								
du 1 au 31/10/23	11,897.29	15/11/23	-8	6,568.85	6,568.85								

Total CA Famille est le cumulé des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

2

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêt : 07/11/23 (R2310)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêt	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>23,843.59</b>			<b>7,936.02</b>	<b>7,936.02</b>								
Nombre Familles	132			71									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>653,372.90</b>			<b>12,929.23</b>	<b>7,936.02</b>	<b>595.79</b>	<b>1,902.30</b>	<b>271.22</b>	<b>2,223.90</b>				
Nombre Familles	828			96									

Indice DSO : 31.01 jours

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêté : 05/12/23 (R2311)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1506	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1476	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1443	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1413	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1380	122.69					122.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1352	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,088.68	24/04/20	1320	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1285	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1261	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	1233	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	1177	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	1159	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>393.95</b>					<b>393.95</b>				
Nombre Familles	206			5									
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	1131	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	1096	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	1080	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	1049	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	1018	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	990	264.88					264.88				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	959	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	929	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	898	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	868	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	837	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	806	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	776	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêt : 05/12/23 (R2311)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	745	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	715	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	684	391.05					391.05				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	653	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.84	20/03/22	625	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	598	275.39					275.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	569	0.00									
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	538	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	508	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	477	43.45					43.45				
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	446	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>987.47</b>					<b>987.47</b>				
Nombre Familles	162			6									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	416	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	385	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	355	10.00				10.00					
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	324	0.00									
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	293	261.22				261.22					
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	265	317.02				317.02					
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	234	293.26			293.26						
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	204	283.80			283.80						
du 1 au 31/05/23	13,626.79	15/06/23	173	292.49			292.49						
du 1 au 30/06/23	13,041.89	15/07/23	143	313.94			313.94						
du 1 au 31/07/23	11,693.23	15/08/23	112	295.41			295.41						
du 1 au 31/08/23	11,319.69	15/09/23	81	338.38			338.38						
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>154,318.61</b>			<b>2,405.52</b>			<b>1,817.28</b>	<b>588.24</b>					
Nombre Familles	210			7									
du 1 au 30/09/23	11,946.30	15/10/23	51	296.80		296.80							
du 1 au 31/10/23	11,897.29	15/11/23	20	1,381.49	1,381.49								

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

2

**BALANCE AGEE**

Date d'arrêt : 05/12/23 (R2311)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/11/23	10,304.29	15/12/23	-10	10,223.25	10,223.25								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>34,147.88</b>			<b>11,901.54</b>	<b>11,604.74</b>	<b>296.80</b>							
Nombre Familles	134			65									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>663,677.19</b>			<b>16,530.96</b>	<b>11,604.74</b>	<b>296.80</b>	<b>1,817.28</b>	<b>588.24</b>	<b>2,223.90</b>				
Nombre Familles	830			87									

Indice DSO : 40.38 jours

BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 02/01/24 (R2312)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêté	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/09/19	14,018.93	21/10/19	1534	0.00									
du 1 au 31/10/19	14,390.82	20/11/19	1504	0.00									
du 1 au 30/11/19	13,348.31	23/12/19	1471	0.00									
du 1 au 31/12/19	12,901.81	22/01/20	1441	0.00									
du 1 au 31/01/20	14,161.82	24/02/20	1408	122.69					122.69				
du 1 au 29/02/20	14,131.87	23/03/20	1380	54.00					54.00				
du 1 au 31/03/20	14,088.68	24/04/20	1348	78.00					78.00				
du 1 au 30/04/20	16,370.86	29/05/20	1313	0.00									
du 1 au 31/05/20	14,703.48	22/06/20	1289	139.04					139.04				
du 1 au 30/06/20	13,840.31	20/07/20	1261	0.00									
du 1 au 31/07/20	12,914.68	14/09/20	1205	0.22					0.22				
du 1 au 31/08/20	10,840.63	02/10/20	1187	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>165,712.20</b>			<b>393.95</b>					<b>393.95</b>				
Nombre Familles	206			5									
du 1 au 30/09/20	13,250.84	30/10/20	1159	0.00									
du 1 au 31/10/20	14,080.29	04/12/20	1124	0.00									
du 1 au 30/11/20	14,230.69	20/12/20	1108	0.00									
du 1 au 31/12/20	15,106.22	20/01/21	1077	112.97					112.97				
du 1 au 31/01/21	12,718.17	20/02/21	1046	397.54					397.54				
du 1 au 28/02/21	13,004.53	20/03/21	1018	264.88					264.88				
du 1 au 31/03/21	14,039.39	20/04/21	987	66.22					66.22				
du 1 au 30/04/21	13,417.88	20/05/21	957	0.00									
du 1 au 31/05/21	14,202.66	20/06/21	926	0.87					0.87				
du 1 au 30/06/21	13,040.87	20/07/21	896	0.00									
du 1 au 31/07/21	12,612.57	20/08/21	865	0.00									
du 1 au 31/08/21	11,511.33	20/09/21	834	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>161,215.44</b>			<b>842.48</b>					<b>842.48</b>				
Nombre Familles	118			4									
du 1 au 30/09/21	11,268.86	20/10/21	804	0.00									

Total CA Famille est le cumul des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 02/01/24 (R2312)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêt	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 31/10/21	12,266.11	20/11/21	773	0.00									
du 1 au 30/11/21	12,460.57	20/12/21	743	34.76					34.76				
du 1 au 31/12/21	13,025.91	20/01/22	712	269.39					269.39				
du 1 au 31/01/22	12,050.32	20/02/22	681	60.83					60.83				
du 1 au 28/02/22	11,066.64	20/03/22	653	181.99					181.99				
du 1 au 31/03/22	14,648.96	16/04/22	626	275.39					275.39				
du 1 au 30/04/22	12,763.07	15/05/22	597	0.00									
du 1 au 31/05/22	12,827.03	15/06/22	566	0.00									
du 1 au 30/06/22	11,763.34	15/07/22	536	0.00									
du 1 au 31/07/22	12,243.57	15/08/22	505	43.45					43.45				
du 1 au 31/08/22	11,898.48	15/09/22	474	0.00									
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>148,283.06</b>			<b>865.81</b>					<b>865.81</b>				
Nombre Familles	162			5									
du 1 au 30/09/22	13,029.07	15/10/22	444	0.00									
du 1 au 31/10/22	12,959.79	15/11/22	413	0.00									
du 1 au 30/11/22	13,047.14	15/12/22	383	10.00					10.00				
du 1 au 31/12/22	13,934.22	15/01/23	352	0.00									
du 1 au 31/01/23	13,783.76	15/02/23	321	261.22				261.22					
du 1 au 28/02/23	11,934.07	15/03/23	293	317.02				317.02					
du 1 au 31/03/23	13,342.72	15/04/23	262	293.26				293.26					
du 1 au 30/04/23	12,606.24	15/05/23	232	283.80			283.80						
du 1 au 31/05/23	13,626.79	15/06/23	201	292.49			292.49						
du 1 au 30/06/23	13,041.89	15/07/23	171	313.94			313.94						
du 1 au 31/07/23	11,693.23	15/08/23	140	295.41			295.41						
du 1 au 31/08/23	11,319.69	15/09/23	109	338.36			338.36						
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>154,318.61</b>			<b>2,405.52</b>			<b>1,524.02</b>	<b>871.50</b>	<b>10.00</b>				
Nombre Familles	210			7									
du 1 au 30/09/23	11,946.30	15/10/23	79	296.80			296.80						
du 1 au 31/10/23	11,897.29	15/11/23	48	743.09		743.09							

Total CA Famille : est le cumuli des factures et avoirs aux familles, ventilés par période de facturation. Ce CA famille ne correspond pas à la Part Famille calculée lors de la clôture mensuelle.

BALANCE AGEE

Date d'arrêt : 02/01/24 (R2312)

Période de Facturation	Total CA Famille	Date Echéance	Jours entre Ech./Arrêt	Solde Impayé	< 35 jours	de 36 à 75 jours	de 76 à 250 jours	de 251 à 365 jours	+ de 366 jours				
du 1 au 30/11/23	10,304.29	15/12/23	18	594.86	594.86								
du 1 au 31/12/23	9,765.36	15/01/24	-13	4,151.45	4,151.45								
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>43,913.24</b>			<b>5,786.20</b>	<b>4,746.31</b>	<b>743.09</b>	<b>296.80</b>						
Nombre Familles	135			26									
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>673,442.55</b>			<b>10,293.96</b>	<b>4,746.31</b>	<b>743.09</b>	<b>1,820.82</b>	<b>871.50</b>	<b>2,112.24</b>				
Nombre Familles	831			49									

Indice DSO : 25.87 jours